LIRE, C'EST S'INSTRUIRE



180, BOUL. PROVENCHER

GILLES LANDRY
PROPRIÉTAIRE

TEL.: 233-3407



ASSURANCES
D'ESCHAMBAULT
136, BOULEVARD PROVENCHER
GILBERT D'ESCHAMBAULT
247-4816

LEGISLATIVE LIBRARY
200 VAUGHAN ST.
WINNIPEG, MAN.
R3C 1T5

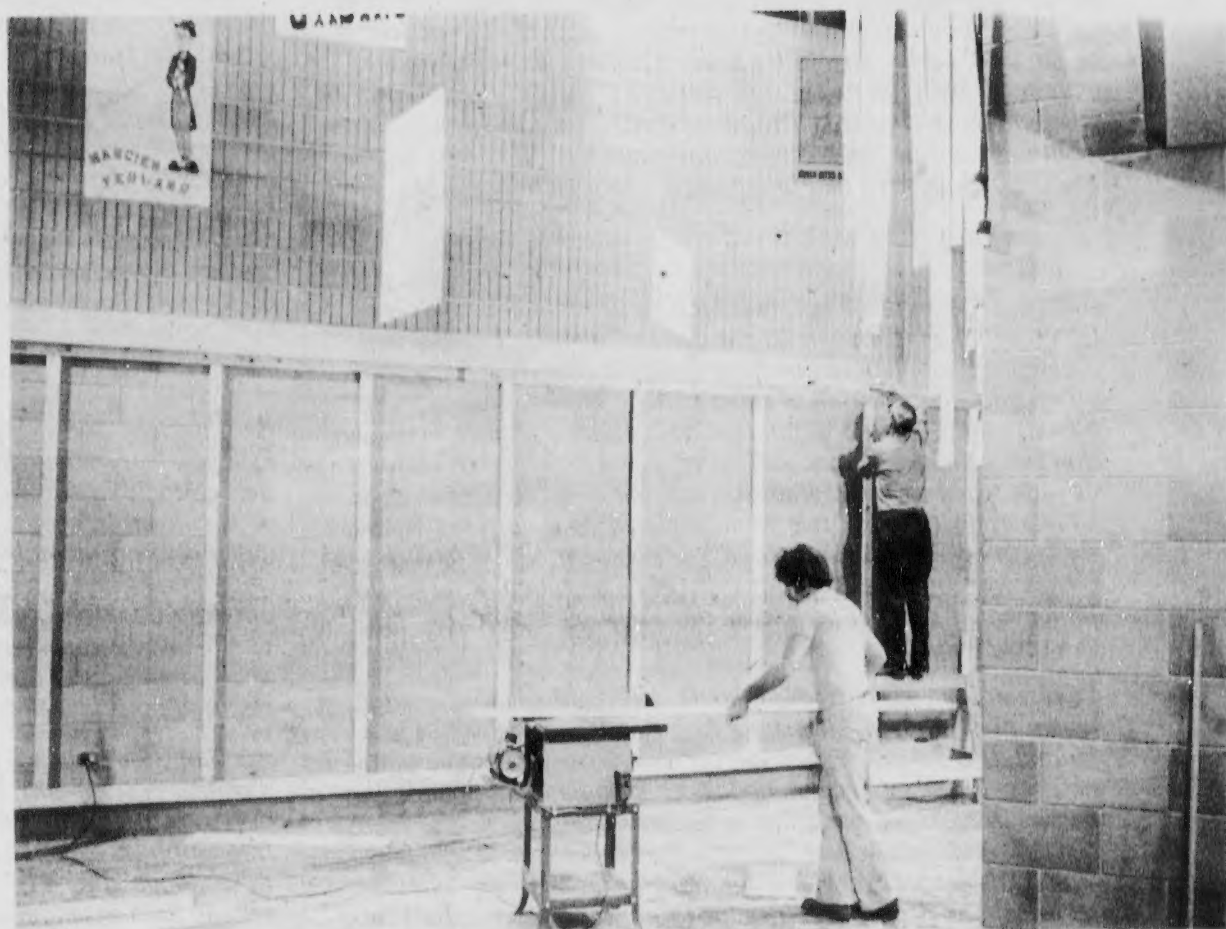


LA LIBERTÉ

15¢ Vol. 63 No 23 SAINT-BONIFACE, MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1975

AU CENTRE CULTUREL: UNE VÉRITABLE SALLE D'EXPOSITIONS

par JEAN LESIEUR



Le Centre Culturel Franco-Manitobain va enfin pouvoir porter pleinement son nom. Plus d'un an après son ouverture officielle, il va être doté d'une salle d'expositions.

"Cela va nous permettre d'avoir enfin un programme structuré d'expositions", dit à ce sujet Bernard Mulaire, cet artiste franco-manitobain qui aura la charge d'organiser ce programme.

Des travaux importants ont en effet actuellement lieu au Centre, travaux qui ont pour objet d'aménager en salle d'expositions la grande pièce qui se trouve devant l'entrée principale de la Salle Pauline Boutal et qui était généralement utilisée jusqu'à présent comme corridor.

"Nous voulons donner une unité à cette salle,", dit Bernard Mulaire. "De même que l'on ne monte pas une pièce de théâtre n'importe comment et n'importe où, de même il faut que certaines conditions soient réunies pour qu'une exposition soit présentée au public. Nous avons fait beaucoup de recherches, avons consulté de nombreux spécialistes. De là est né notre programme de constructions qui nous donnera le minimum, l'essentiel nous permettant d'organiser des expositions dans de bonnes conditions."

On travaille donc d'arrache-pied au Centre Culturel. Des ouvriers refont les murs sur lesquels on va placer de grands panneaux de contreplaqué qui seront recouverts de toile de jute couleur sable.

"Cela nous permettra de faire plus facilement des montages variés", dit Bernard Mulaire qui précise d'autre part que ces nouveaux murs seront à l'épreuve du feu.

Un système de rhéostat sera également installé. Il permettra de contrôler et de varier l'intensité des éclairages. La Salle Pauline-Boutal dispose déjà d'un système de ce genre, système qui a grandement contribué à la qualité des nombreux spectacles qui y furent présentés.

Le Centre va aussi être doté d'un certain nombre de vitrines. L'une d'entre elles, la plus grande, sera placée dans le foyer d'entrée, où elle remplacera le téléphone public qui y est actuellement. Quatre vitrines portatives font également partie de ce programme d'aménagements et d'achats. Leur situation variera en fonction des nécessités de telle ou telle exposition.

Les dirigeants du Centre ont enfin décidé de peindre le plancher de cette nouvelle salle d'expositions.

Le financement de ces travaux, dont les dirigeants du Centre désirent ne pas révéler le montant, est assuré en partie par des dons privés, tel un don récent de la Winnipeg Foundation. Le reste provient d'un surplus des fonds qui n'avaient pas été dépensés lors de la construction du Centre, et qui ne pouvaient être consacrés qu'à des projets de construction ou d'aménagements tels que celui de la Salle d'Expositions, ou le projet qui a donné récemment de nouvelles pelouses et de nouveaux arbres aux jardins du Centre.

La toute nouvelle salle d'expositions ouvrira officiellement dès le 10 septembre avec le vernissage de la première exposition d'un programme qui, selon Bernard Mulaire, est "fantastique et devrait plaire à tout le monde."

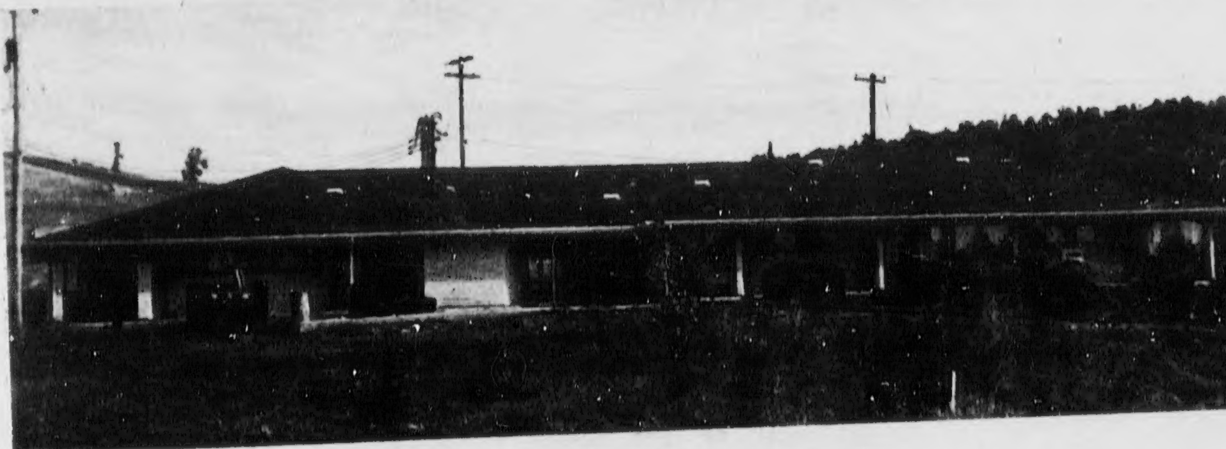
(suite, page 4)

Du nouveau au Cercle Molière

(voir page 6)

LA RENTRÉE DES CLASSES
Voir, page 4, "une journée d'accueil des élèves, dans les écoles".

UN NOUVEAU FOYER À SAINT-LAZARE



par ARMAND GUÉNETTE

Les cérémonies d'ouverture du nouveau foyer pour personnes d'âge d'or ont eu lieu le 27 août 1975 à 2h15 de l'après-midi. Monsieur Herb Dubowits, secrétaire de La Société d'Habitation du Manitoba agissait comme maître de cérémonies.

La cérémonie commença par le chant de notre hymne national et fut suivie d'une prière d'ouverture par Soeur Thérèse Bruneau, remplaçant le Père Comeault. Après quelques mots de M. Dubowits, Monsieur Murray Simpson, architecte du projet, adressa la parole aux quelque 40 personnes présentes. La firme Crystal Builders Ltd de Winnipeg, qui a construit l'édifice était représentée par Monsieur Gordon Cummins qui adressa aussi la parole.

Ce fut ensuite au tour de M. Omer Chartier, maire du village, de dire quelques mots. S'adressant d'abord en français, M. Chartier souhaita la bienvenue aux visiteurs ainsi qu'aux nouveaux résidents

(suite, page 20)

Éditorial

À LA CROISÉE DES CHEMINS

N.D.L.R. – Ce texte aborde des sujets déjà traités mais sur lesquels on ne saurait cependant trop insister. Il s'agit d'un "commentaire" du rédacteur en chef de LA LIBERTÉ à l'émission "Au rythme du Monde" diffusée hier soir sur le réseau français (radio) de Radio-Canada.

□

En 1975, nous sommes loin, au Manitoba, des luttes épiques que les générations qui nous ont précédés ont eu à livrer pour la sauvegarde de leur langue, de leurs coutumes, de la culture de leurs pères. Le coup de 1916 qui, d'un trait de plume, bannissait la langue française, fit alors sursauter les Canadiens Français du lieu et leurs frères métis. Résolument, ils se mirent à la tâche, l'Église catholique en tête, de sauvegarder le français. L'expression "la langue gardienne de la foi" est demeurée célèbre. On eut pu dire : "la foi gardienne de la langue". Les deux allaient de pair.

Ce fut l'époque héroïque. Quelqu'un nous parlait de ce temps-là, l'autre jour, époque où les inspecteurs anglophones espionnaient les instituteurs et les menaçaient des pires représailles s'ils s'adonnaient au français. On dit que ces inspecteurs du gouvernement fouillaient les pupitres des élèves pour y déceler "quelques lignes de la langue maudite", terrorisant élèves, enseignants, parents et commissaires d'écoles. Un témoin nous a raconté : "nous étions devenus des parias dans notre pays. Il fallait mentir et ramper pour voler quelques minutes de français à l'école". Les politiciens faisaient des promesses, histoire de se ménager des votes. . . Mais les inquisitions des inspecteurs continuaient. . . Il n'était certainement pas question de "bilinguisme" dans ce temps-là!

■

Au Manitoba, aujourd'hui, le français a droit de cité. Mais les temps ont changé. Le fait de n'avoir plus à lutter, l'avènement des moyens sophistiqués de communication de masse, l'urbanisation qui décime les vieux villages canadiens-français où, dans bien des cas, l'on ne disait pas un traître mot d'anglais, la disparition graduelle des vieilles générations, une indifférence certaine dans un segment considérable de la population et surtout chez les jeunes quant à la survie de la langue et de la culture des ancêtres, tout cela semble avoir joué, semble jouer contre la survie du groupe francophone au Manitoba. Cela à un moment où les gouvernements fédéral et provincial déversent ici des millions pour la francophonie. . .

Le réseau français de Radio-Canada, radio et télévision, est maintenant présent au Manitoba; les Français Manitobains ont leur journal, LA LIBERTÉ, qui, depuis 63 ans, paraît chaque semaine et qui est maintenant livré dans chaque famille francophone du Manitoba; des organismes de toutes sortes sont actifs, voués à la culture française au Manitoba. La France, par son ambassade au Canada et son consulat à Winnipeg, nous appuie généreusement; au printemps, le Centre Culturel Franco-Manitobain recevait de la France le don d'une superbe collection de volumes destinés à la création d'une bibliothèque française au Centre Culturel. La France, encore, depuis quelques années, prête au journal LA LIBERTÉ les services d'un journaliste coopérant français dont elle défraie le salaire. Et quoi encore!

Paradoxalement, on assiste en même temps au Manitoba, non seulement à une détérioration de la langue parlée et écrite – il est facile de détecter ici derrière le mauvais français que l'on entend, avec ou sans accent étranger, la pensée anglo-saxonne ou anglo-américaine, faites votre choix – non seulement à une détérioration sérieuse de la langue, dis-je, mais à des signes inquiétants de démission que révèlent les données du recensement de 1971 qui indiquent l'abandon, par 49,285 des 86,510 Manitobains d'origine française, l'abandon du français comme langue d'usage, c'est-à-dire la langue utilisée au foyer!

Par mollesse, par indolence, par lassitude, fatigue mentale, par crainte de l'effort, par indifférence, par suite, aussi, du renversement des valeurs qui fait tendre vers le matérialisme de la société nord-américaine, par cette peur dont ils sont inconsciemment victimes par suite de leur isolement en plein coeur du continent, en plein océan anglophone, nombre de Français Manitobains sembleraient opter, opteraient, optent pour le moindre effort et glisseraient, glissent vers l'assimilation au groupe anglophone.

C'est ainsi qu'au début de l'été, alors qu'avec l'approbation du ministère de l'Éducation du Manitoba, les dépenses de fonds nécessaires approuvées, il fut décidé de construire à Saint-Norbert, village situé au sud de Winnipeg, une école élémentaire française. Sur onze membres de la commission scolaire responsable du projet, un seul était anglophone. Les autres étaient tous des Canadiens Français. Or, il suffit d'une pétition présentée par un groupe de citoyens anglophones contre le projet de construction de cette école française pour qu'en un soir, la commission scolaire renverse sa décision! Il fallut une vigoureuse campagne menée par la Société Franco-Manitobaine et par le journal LA LIBERTÉ pour secouer les membres canadiens-français de la commission scolaire qui avaient pris peur, et les faire revenir à leur décision première, celle de construire une école française.

■

Il est évident que dans un contexte comme celui où évolue le Français Manitobain, le Franco-Manitobain, comme on dit ici, il faut connaître l'anglais. Mais cela risque de se faire au détriment de la culture française, du français, que l'on a négligé. Le Canadien Français, ici ou ailleurs, ne peut être bilingue qu'à la condition de posséder sa langue – le français – d'abord. Il faut d'abord posséder une langue pour accéder à une autre. De cela, on ne peut sortir. Le Français Manitobain a besoin de l'anglais pour gagner sa vie, pour exister matériellement. Par contre, le français lui est essentiel pour le maintien de son identité.

Au Manitoba français, le bilinguisme doit passer par le français d'abord: À la maison, à l'école élémentaire française. D'où l'importance – il est tard – de créer, de multiplier, dans les régions francophones de cette province, les écoles françaises. L'école dite "bilingue" mène tout droit à l'assimilation au groupe anglophone. Bien entendu, le centre de décision demeure le Français Manitobain, le Franco-Manitobain lui-même. C'est à lui de décider ce qu'il veut pour l'avenir : être lui-même, ou se retrouver assis entre deux chaises, ni français, ni anglais : un être inférieur... – personne.

Jean-Jacques Le François

La parole est aux lecteurs

GROUPES ETHNIQUES, GROUPES CULTURELS, FOLKLORE, ETC.

N.D.L.R. – Bruno Legal, par un éditorial qu'il a signé dans "The St. Boniface Courier", livraison du 20 août 1975, s'est valu une lettre du professeur Robert Painchaud, dont copie nous a été adressée. Nous reproduisons ici les deux documents.

□

L'ÉTERNELLE QUESTION

Dans la plupart des quartiers de Winnipeg, ce mois d'août est presque devenu synonyme de la grande fête que l'on appelle le Folklorama, festival folklorique annuel qui rassemble les groupes multiculturels de la ville pour une semaine de spectacles et de plaisirs dont les traits saillants sont la couleur, les costumes, les objets d'artisanat, l'art culinaire et la musique. On pourrait même dire sans encombre que la mosaïque multiculturelle du Canada n'est nulle part ailleurs maintenue et fêtée avec autant de fierté qu'elle l'est à Winnipeg.

Depuis la première de ces grandes manifestations ethniques pour lesquelles la capitale du Manitoba est devenue célèbre en 1970, une question se pose souvent au Manitoba français en général et à Saint-Boniface en particulier, à savoir si oui ou non les francophones de cette province sont, seront représentés à Folklorama. Tous doivent savoir que nous n'avons pas de pavillon portant les marques distinctives de notre "culture" pour la simple raison que nous ne sommes pas une ethnie. Par parenthèse, cet éditorialiste persiste à croire que nous serions placés dans une situation des plus lamentables si ce n'était de la politique fédérale de bilinguisme et de biculturalisme. Après tout, il semble que c'est à peu près la seule chose qui nous garde en vie!

Nous ne sommes pas un groupe ethnique, mais cela empêche-t-il que la France, d'où nous sommes tous originaires, fasse un petit effort pour participer à Folklorama, "festival des nations"?

Il n'appartient certainement pas aux manitobains proprement dits et encore moins aux québécois résidant ici de mettre sur pied un élément qui parlerait pour les francophones de Winnipeg, lors du festival folklorique en question. La responsabilité d'une telle entreprise repose bel et bien sur les épaules des winnipegois de France, de ceux qui sont fiers de leur héritage culturel, linguistique et artistique. Où étaient donc les organismes provinciaux tels que l'Union nationale française, l'Alliance française et l'Association manitobaine de France-Canada? Ou encore la Société franco-manitobaine, organisme qui s'est donné comme mandat de veiller au bien-être économique, social, culturel et linguistique de **tous** les francophones de cette province.

Tous sont d'accord à dire que Folklorama est une expérience absolument fantastique; le festival permet chaque année à des milliers de personnes de visiter les différents pays du monde et d'apprécier les cultures étrangères, le tout sans faire de bagages et sans mettre pied hors du périmètre. C'est évidemment très valable pour nous, les personnes de langue française, mais ne serait-ce aussi valable pour les groupes ethniques et non-ethniques d'en savoir un peu plus long sur les origines des milliers de Français de Winnipeg?

Si certains organismes veulent "assurer la survie" de la population francophone du Manitoba, comme ils le professent continuellement durant l'année, il serait peut-être bon qu'ils apprennent de nos amis les Ukrainiens, les Irlandais et les Russes et qu'ils sachent tirer pro-

(Voir, page 3)

La parole... (suite)

fit des autres exemples exotiques de bonne volonté dont Folklorama est le manifeste par excellence.

Bruno Legal

□

Saint-Boniface
le 23 août 1975

Monsieur Bruno Legal
"The St. Boniface Courier".

Cher monsieur Legal,

Vous me permettrez, après avoir lu avec beaucoup d'intérêt votre éditorial dans la livraison courante de votre journal ("L'éternelle question", 20 août), de commenter brièvement certains de vos propos.

En premier lieu, j'ai le regret de vous apprendre que vous accusez un retard de quatre ans sur les politiques officielles du gouvernement canadien en matière linguistique et culturelle. En effet, depuis au moins 1971, nous n'avons pas "de politique fédérale de bilinguisme et de biculturalisme" comme vous l'entendez, mais plutôt une politique fédérale de multiculturalisme à l'intérieur d'un cadre bilingue. Je vous prierais de lire attentivement les discours prononcés à la Chambre des Communes en date du 8 octobre 1971, alors que le Premier Ministre Trudeau et les trois autres chefs de parti s'accordaient unanimement sur une telle politique pour le Canada. Tous se sont entendus pour appuyer les recommandations contenues dans le Livre IV de la Commission Laurendeau-Dunton [**L'apport culturel des autres groupes ethniques**], selon lesquelles il ne pouvait y avoir de culture(s) officielle(s) pour le Canada au préjudice des autres cultures. Ainsi, dans le document que le Premier Ministre, au nom de son gouvernement, déposait en Chambre à ce moment-là, on disait ceci: "Dire que nous avons deux langues officielles, ce n'est pas dire que nous avons deux cultures officielles, et aucune culture n'est en soi plus 'officielle' que l'autre. Une politique de multiculturalisme doit s'appliquer à tous les Canadiens sans distinction." (Voir le **Premier rapport annuel du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme**, Ottawa 1975, p. v).

Je m'empresse d'ajouter, toutefois, qu'en vertu de la Loi sur les langues officielles, les groupes culturels d'origine française et d'origine anglaise bénéficient d'avantages fort importants que ne possèdent pas les autres groupes culturels au niv eau de l'utilisation et du rayonnement de leur langue. La reconnaissance de deux langues officielles dans la fonction publique fédérale favorise beaucoup le maintien et l'usage quotidien des langues française et anglaise. Le parti que ces deux groupes peuvent tirer des services de Radio-Canada—CBC est un autre exemple de la retombée qui découle de l'application de cette Loi. Reste à savoir évidemment dans quelle mesure le gouvernement fédéral acceptera peut-être un jour de fournir des services semblables aux groupes culturels qui voudraient, eux aussi, utiliser les ondes de Radio-Canada pour rayonner et développer leurs cultures.

En second lieu, si, comme vous le dites, "nous (en parlant des Franco-Manitobains) ne sommes pas une ethnie", je vous prierais d'en informer immédiatement Statistique Canada qui persiste, depuis plusieurs décennies, à nous assimiler au groupe ethnique d'origine française dans les recensements officiels du Canada. Si je ne m'abuse, nous appartenons **tous** à un groupe ethnique quelconque. Je vous signale toutefois le Livre IV de la Commission B-B, où l'on indique qu'il importe de distinguer entre "groupe ethnique" et "origine ethnique" Il est clair que la Commission souhaitait dès lors que l'on parle plutôt de **tous** les "groupes culturels" au Canada au lieu de vouloir établir des différences entre les anciens et les nouveaux Canadiens. Enfin, c'est une question trop longue pour aborder ici. Veuillez surveiller votre usage de ces termes qui ne signifient pas tous la même chose.

Pour en venir à Folklorama, je dois vous avouer que mes sentiments sont quelque peu partagés. D'autre part, je trouve cette manifestation culturelle trop axée sur le folklore, sur les traditions anciennes, et, pire encore, trop tournée vers le boire et le manger. Pour ces raisons, il me semble que les Franco-Manitobains, comme groupe culturel distinct, devraient s'en abstenir. A noter cependant qu'on n'aurait pas tort chez nous de faire valoir notre folklore à nous ainsi que nos traditions bien à nous, car nous avons grandement besoin de nous baigner tous dans notre patrimoine culturel ancien. Je souhaiterais que les Franco-Manitobains participent davantage à des manifestations folkloriques qu'à des championnats du saut de grenouilles! D'autre part, il me semble qu'il nous faudra trouver moyen de nous mêler aux "autres" groupes culturels, de nous faire valoir, de faire montre de nos réalisations et de nos problèmes. Certes, il existe déjà des occasions pour ce faire, mais il y aurait peut-être avantage à profiter de cette fête estivale très populaire pour diffuser notre message à nos compatriotes manitobains.

Bref, monsieur Legal, je crois que nous aurions tort de ne pas songer sérieusement à faire partie de cette manifestation culturelle qu'est le Folklorama (nom qui, soit dit en passant, ne me convient pas, car il me paraît trop "quétaine"). N'est-ce pas qu'il y aurait lieu de proposer aux organisateurs de changer quelque peu la formule actuelle, afin que l'on en arrive à composer l'ancien folklore avec les éléments de la culture contemporaire? Ainsi ne pourrait-on pas offrir à la fois au grand public les Gais Manitobains et Terry et Ziz? Ne pourrait-on pas exposer en même temps une exposition comme celle de la Société Historique de Saint-Boniface portant sur les hommes d'affaires francophones dans Winnipeg depuis 1870 jusqu'à 1920, et une autre de l'architecte Etienne Gaboury? Voilà qui permettrait de faire valoir l'ancien et le nouveau. Que dire encore des Editions du blé, de nos peintres (Pauline Boutal, Réal Bérard, Suzanne Gauthier, Bernard Mulaire, Pauline Morier), de nos auteurs (Roger Auger, Maurice Emond, Léo Brodeur, et,

(suite, page 4)

*"Gn' en a qui dis'nt que
l'Monde un jour*

*Y s'ra comme un grand
squar' d'amour*

*Et qu'les Homm's qui
vivront dedans*

*S'ront d'grands fan-fans. . .
des p'tits fan-fans,*

*Des gros, des beaux,
des noirs des blancs".*

*Jehan Rictus
(1867-1933)*

(De la "Farandole des pauv's Tits fan-fans", dans "Les Soliloques du pauvre")

■

L'Actualité

CARRIOLES ET BAGNOLES

L'habitant, aux XVIIe et XVIIIe siècles, utilise durant l'hiver la carriole qui glisse sur la neige, tirée par un cheval "qui va toujours au galop". Le jésuite Charlevoix écrit que "c'est un vrai plaisir d'aller dans ces voitures et de faire des courses". Le goût de la balade n'est donc pas nouveau chez nous. Chaque ferme avait sa carriole et sa calèche comme aujourd'hui chaque famille, ou à peu près, possède sa bagnole. A l'ancienne époque, toutefois, la carriole appartient à l'habitant et non pas à la banque ou à la compagnie de finance. . .

Le Canadien Français n'a guère changé. Bougainville remarque, en 1757, que "les habitants ont beaucoup de chevaux et vont toujours en voiture". Il y a donc longtemps qu'on ne marche plus. Va-t-on, en effet, aujourd'hui, au coin, chercher du lait, de quoi fumer, autrement qu'en automobile?

Et cette voiture, quel titre de gloire! "Le Canadien, écrit encore Bougainville, est haut, glorieux..." Que n'est-il pas fier de sa bagnole, notre concitoyen! Il lui faut un modèle récent, aux couleurs vives, un modèle supérieur à celui de ses collègues, de ses voisins. Il se sentirait inférieur autrement. Non content de la masse de chrome de sa voiture américaine, il l'orne d'objets hétéroclites: gants de boxe, petits souliers, dés géants suspendus au rétroviseur. Pour montrer qu'il voyage, il couvre ses fenêtres d'affiches de toutes sortes qu'il a ramassées un peu partout.

Fidèle à ses ancêtres dont "les chevaux sont de vrayes machines...", il lui faut des chevaux. Des chevaux-vapeur. La puissance du moteur est de toute importance. A lui qui a peu à dire, cela fournit un sujet de conversation. . .

Haut, glorieux. Se faire voir. On avait imaginé la carriole vitrée. C'était commode contre le froid et les intempéries. On la délaissa toutefois, sauf pour certaines occasions comme celles des bals ou d'emmener en promenade des amis, parce que ses occupants risquaient. . . de ne pas être vus... "For the pleasure of carioling, écrit le voyageur John Lambert, consists principally in seeing and being seen. . ."

Ils s'élançaient sur la neige, nos aïeux, leurs traîneaux rapides glissant sans bruit, tirés par des chevaux "impénétrables au froid...". Ils allaient à telle allure qu'il fallut attacher aux harnais des chevaux des grelots et amener à bord, selon Lambert, "a person continually sounding a horn against accidents...". Etaient-ils à ce point prudents? Ils raffolaient en tout cas de la vitesse. Le 29 avril 1716, l'intendant Bégon fait "défense à toutes personnes, tant ceux qui conduiront des Carioles que ceux qui monteront leurs chevaux de les faire trotter ou galoper quand ils sortiront de l'Eglise, avant d'en être éloignés de dix arpents, ensuite pourront donner à leurs Chevaux le train qu'ils voudront, lorsqu'il n'y aura personne devant eux, ni charrois, ni trains. . .".

À cette époque, le parcage cause déjà des ennuis. Le 23 mars 1749, Maurepas ordonne de nettoyer les rues de Montréal et fait "défense d'y laisser nuitamment des calèches, traînes, charettes et autres embarras. . .".

De nos jours, notre concitoyen "moyen", comme on dit, travaille toute la semaine, loyal, paisible, craintif. Poli s'il a affaire au public, soumis s'il pousse du crayon dans un bureau. Mais le dimanche: ah! le dimanche! Et le samedi! Et des fois le vendredi soir! Là, il se libère. Il empoigne le volant de sa bagnole — et fonce! Il est devenu quelqu'un. Il est le maître. Il commande. Il commande trois cent-cinquante chevaux (vapeur...). Il doit donc être le premier, dépasser les autres, aller plus vite. Il est le Roi.

Le lundi matin, il retourne à son poste, au travail, loyal, paisible, craintif, soumis . . .

Jean de Lotainville

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse Ouest, Limitée, au service des 12,000 foyers du Manitoba français. Membre de la M.W.N.A. et des Hebdos du Canada.

DIRECTEUR PAR INTÉRIM ET RÉDACTEUR EN CHEF: Jean-Jacques Le François. — JOURNALISTE COOPERANT: Jean Lesieur.
SERVICE DES ANNONCES: Gérald Dubé
Au téléphone: 247-4824

Toute correspondance doit être adressée à : LA LIBERTÉ, Case postale 96, Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4. Au téléphone: 247-4823.

L'abonnement annuel coûte $7.50 au Canada, $8.50 aux Etats-Unis, et $9.50 dans les autres pays.

LA LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Kingdon Printing (1974) Ltd., 807, rue Erin, Winnipeg, Manitoba R3G 2W2. Enregistrée comme courrier de deuxième classe: no 0477.

Le Centre Culturel (suite)

L'artiste manitobain Réal Bérard inaugurera ce programme. Il présentera à cette occasion différentes toiles et aquarelles, maquettes en papier mâché, des travaux publicitaires réalisés pour le ministère du tourisme, des loisirs et des affaires culturelles du Manitoba, ainsi que des illustrations pour revues et livres.

Suzanne Gauthier exposera ensuite ses dessins à l'encre, mono-gravures, lithographies, linogravures et céramiques.

Pauline Morier, également originaire du Manitoba mais qui réside maintenant à Montréal, succédera à Suzanne Gauthier. Elle exposera des toiles à l'acrylique, des aquarelles et des dessins, dans une réalisation qui retracera le cheminement original de cette artiste qui a séjourné en France après avoir terminé ses études au Manitoba, et s'est ensuite installée à Montréal non sans avoir fait un détour par le Mexique.

Une exposition de photographies et une exposition historique viendront ensuite. Le sculpteur manitobain Hubert Garnier fera l'objet d'une exposition au début du printemps 1976.

Le mois de mai sera ensuite consacré aux oeuvres réalisées dans le cadre d'une compétition provinciale d'art et d'artisanat qui donnera prochainement l'occasion à tous les francophones du Manitoba de seize ans et plus d'exercer leurs talents dans toutes les disciplines de l'art et de l'artisanat.

L'été 1976 sera entièrement consacré à une rétrospective de l'oeuvre de l'architecte Etienne Gaboury. Réalisée à l'aide de dessins, maquettes, montages de photos et diaporamas, l'exposition retracera l'évolution de la pensée de l'architecte dans tous les domaines connexes à l'architecture, tels ceux relatifs à la décoration murale, les vitraux, le mobilier, sans oublier les problèmes d'urbanisme.

Un programme d'expositions qui seront présentées dans le Foyer du Centre Culturel est également sur le point d'être mis sur pied. La grande vitrine permanente à l'entrée du foyer sera mise à la disposition du public et des comités culturels pour de courtes expositions.

Une exposition célébrant le cinquantième anniversaire du Cercle Molière y sera présentée au mois d'octobre. Au mois de novembre, des artistes franco-manitobaines y enterreront l'Année Internationale de la Femme. Bernard Mulaire terminera l'année en y présentant sa collection personnelle d'artisanat mexicain. ■

La parole... (suite)

faut-il le dire, Gabrielle Roy), de nos compositeurs (Marius Benoist), et encore?

Il y aurait bien d'autres choses à dire, monsieur Legal, mais je m'en tiendrai là pour le moment.

Robert Painchaud
Professeur-adjoint
Département d'histoire
Université de Winnipeg

Mis à part le célèbre carrefour "Portage & Main", Winnipeg n'aura rien vu de pareil!

Une offre des petites annonces gratuites dans THE WINNIPEG TRIBUNE!

Une communication "personne à personne", gratuite dans ses colonnes des petites annonces, voilà ce que vous offre The Winnipeg Tribune. Il vous suffit de composer le numéro spécial des PETITES ANNONCES GRATUITES 956-0780 n'importe quand entre 8h30 a.m. et 10 heures p.m.

Vous cherchez un emploi, une maison? Vous avez un chaton? Vous voulez échanger des timbres? Annoncez-le gratuitement dans les colonnes de LA TRIBUNE.

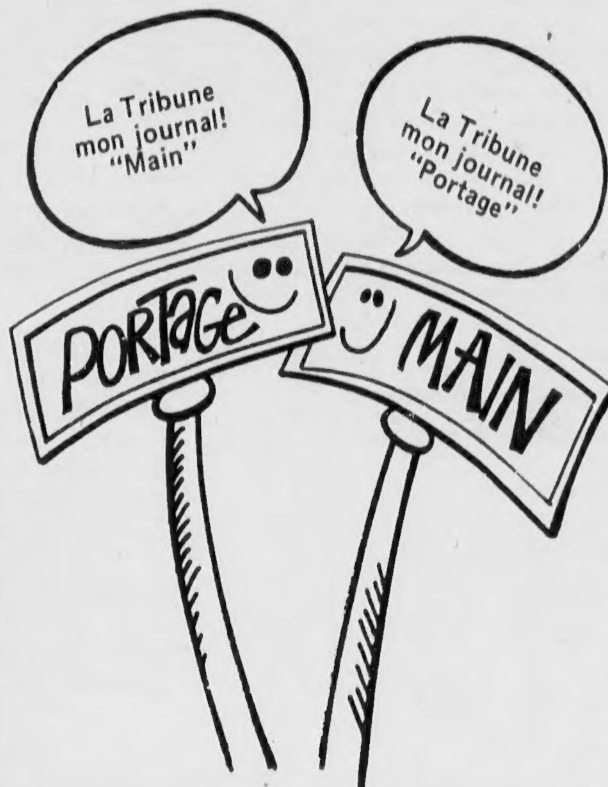
Nous vous offrons cinq lignes (vingt-cinq mots ou moins) pour faire savoir au monde ce que vous avez à offrir: voiture usagée en meilleur état qu'une neuve, votre mobilier de salle à manger de style presque antique et quoi encore...? Nous vous aiderons même à rédiger votre annonce.

De plus, nous publierons votre annonce sans frais durant sept jours.

Si vous nous passez votre annonce avant 10 heures p.m., elle paraîtra dans l'édition du lendemain de LA TRIBUNE.

Aucune limite quant au nombre d'annonces que vous voulez faire paraître.

Alors allez-y: Vendez, louez, achetez, échangez, trouvez ce que vous cherchez. . . dans votre journal. . . The Winnipeg Tribune.



The Winnipeg Tribune

"ICI, C'EST CHEZ VOUS!"

FÊTONS LA RENTRÉE DES CLASSES!

Vendredi, le 5 septembre

Le début de l'année scolaire dans les écoles françaises de la Province sera marqué cet automne d'une journée spéciale d'accueil. Cet accueil veut faire en sorte que nos étudiants francophones se sentent "chez eux" chez eux; ç'est le pourquoi de la chanson thème "Ici, c'est chez vous! " (chanson de Gerry et Ziz). Un dépliant de Nico et Niski, (création de Claude Dorge et de Réal Bérard) contenant des activités pour jeunes de tout âge, ainsi que des pancartes et des macarons (création de Suzanne Gauthier) seront à la disposition des étudiants pour faire de cette journée une journée mémorable et enrichissante.

Organisée par le Bureau de l'Education française, cette journée est réservée aux étudiants, à leurs professeurs, à leurs administrateurs et à leurs parents dans le but de lancer l'année scolaire devant eux dans une voie à la fois éducative et emballante. Les activités mêmes seront choisies et dirigées par l'école et/ou la commission scolaire en fonction des besoins propres du milieu. Le degré de participation et la façon de s'impliquer varieront d'une commission scolaire à l'autre, d'une école à l'autre, d'un niveau à l'autre et même d'une classe à l'autre.

Mlle Jeannette Arcand du Bureau de l'Education française, coordonnatrice du projet, a remis à 55 directeurs d'école au-delà de 12,000 macarons et quelques 500 pancartes ainsi que d'autre matériel de support afin de faciliter la participation de tous les étudiants et du personnel scolaire dans le déroulement de cette journée. Ce projet tente de favoriser et de développer une ambiance française dans le lieu de rencontre privilégié qu'est l'école franco-manitobaine.

Cet automne, dans nos écoles françaises, vous serez "chez vous! "



ICI C'EST CHEZ VOUS!
(G. Jean)

Refrain

Bienvenue les amis car ici c'est chez vous,
Et chez vous, nous finirons par nous rendre.
Bienvenue les amis, apprenez aujourd'hui entre amis
Qu'on peut roujours se faire comprendre...

Couplet 1.

Nous partageons le même monde.
La vie nous pose et repose et expose les mêmes questions.
Si nous pouvons chercher ensemble,
Nous aurons trouvé, nous aurons trouvé la leçon.

Couplet 2.

Nous ne finirons jamais d'apprendre.
Le monde change et dérange et mélange de jour en jour,
La vérité qu'on veut nous rendre, on la découvre.
On la découvre dans l'amour.



Du côté de la cuisine

DESSERT ÉCONOMIQUE

Chaque tournée au supermarché est un défi afin de trouver des aliments nutritifs et économiques. Si l'on considère qu'il est difficile de s'en tirer avec les plats de résistance, que dire alors des desserts. La meilleure solution est sans doute de redécouvrir l'art de la pâtisserie. Les crêpes garnies de fruits, les gaufres, pains, poudings au riz, muffins, chaussons ou biscuits à la poudre à pâte servis avec des confitures-maison voilà de quoi se régaler tout en complétant les besoins nutritifs de chacun. Profiter des fruits frais alors qu'ils sont en saison et essayer ces savoureux et économiques "Chaussons aux pêches".

Chaussons aux pêches

Pâte:

1 tasse de farine tout usage tamisée
½ c. à thé de sel
3/8 tasse de gras végétal
2 à 2 ½ c. à table d'eau glacée.

Mesurer la farine et tamiser avec le sel et y couper le gras. Ajouter l'eau et remuer légèrement. Façonner en boule et refroidir. Abaisser en un rectangle de 1/8 de pouce d'épaisseur. Couper en 6 carrés.

Garniture:

3 pêches moyennes, pelées et dénoyautées
1 c. à table de margarine fondue
¼ tasse de cassonade

Pour chaque chausson, couper chaque demi-pêche en 3 tranches. Déposer 3 tranches de pêche sur chaque carré de pâte. Mélanger margarine et sucre puis saupoudrer sur les tranches. Humecter les bords, plier en diagonale et sceller les bouts. Cuire à 425°F. jusqu'à ce que la pâte soit dorée et les pêches tendres (25 à 40 minutes). Servir chaud . 6 portions.

LA PÊCHE, CE FRUIT TOUT VÊTU DE VELOURS

La pêche, cette grand-dame toujours vêtue de velours jaune ou rose fait une entrée qui ne passe pas inaperçue dans la parade des fruits frais. Ne nous contentons pas de l'admirer! Sachons en profiter en saison et conservons-la de multiples façons: congelée, en conserve, en gelées ou en confitures.

Lors de l'achat, choisir des pêches fermes, mûres, à la peau claire et sans tache. Il est possible de juger de la maturité du fruit par la couleur de base, c'est-à-dire, une teinte jaune crème autour de la tige et sous la teinte rosée. Selon les différentes variétés, les pêches n'ont pas toujours une couleur rosée; cette couleur n'est pas un signe de maturité ou de saveur. Les pêches Canada No 1 doivent être de grosseur, de maturité et de variété uniformes, bien formées, et exemptes d'insectes ou de maladies. Les pêches sont cueillies et classées lorsqu'elles ne sont pas tout à fait mûres.

Les paniers de pêches, si irrésistibles, abondent actuellement sur les marchés. Ils contiennent 2, 4, 6, ou 11 pintes selon le format. Chaque pinte fournit de 4 à 4½ tasses lorsque les pêches sont tranchées ou coupées. Mais comme la saison des pêches est très courte, il faut faire des réserves et avec la congélation, la

(suite, page 20)

AU SERVICE DU CITOYEN

Par Information Canada

L'année scolaire est sur le point de commencer pour certains et même déjà en cours pour les plus jeunes. Nombreuses sont les mères de famille qui veulent plus d'information sur la garde de jour des enfants au niveau pré-scolaire.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social met à la disposition des parents trois brochures gratuites qui expliquent la situation canadienne dans ce domaine.

Les publications sont disponibles à Information Canada, 303, rue Main, Winnipeg. Vous pouvez également nous téléphoner au 985-2890 et il nous fera plaisir de vous les faire parvenir gratuitement.

LA GARDE DE JOUR DES ENFANTS — UNE BIBLIOGRAPHIE

Ce livret a été préparé à l'intention particulière:
— des groupes de citoyens qui veulent étudier le besoin d'un service de garde de jour dans leur quartier;
— des parents qui cherchent une forme de service à l'extérieur de leur domicile pour leurs enfants;
— des personnes qui envisagent de diriger un tel service.
Les références y sont nombreuses.

LA GARDE DE JOUR DES ENFANTS

Cette publication explique le rôle du gouvernement fédéral face aux services de garde de jour. Elle s'adresse plus spécifiquement à des groupes de citoyens désireux d'explorer les besoins d'un service de garderie. Elle complète bien la publication précédemment mentionnée.

LA GARDE DE JOUR AU SERVICE DE LA FAMILLE MODERNE

Il s'agit ici d'un résumé d'une conférence récente sur le problème des garderies. Les documents qui y ont été présentés y sont également inclus. Le livre brosse un tableau général de la situation actuelle et projette également les besoins et possibilités à venir.

* * *

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX, ADRESSEZ-VOUS À INFORMATION CANADA.

De ci, de ça . . .

Le "contact". — S'il fallait "contacter" celui-ci ou celle-là chaque fois qu'on nous le suggère sur les ondes, ça tournerait à l'indécence... Le grand patron de la linguistique à Radio-Canada, Jean-Marie Laurence, a pourtant proscrit l'usage sur les ondes de l'expression détestable "CONTACTER". Apparemment, il y en a qui n'écoutent pas... Si ça continue, on va les nommer...

* * *

Que veut la femme? — Qui sait? Mais ce n'est pas une réponse. La femme de carrière rêve d'amour. La femme de maison, prise avec les petits, les factures, la cuisine, le ménage, la lessive, le mari, rêve d'une carrière et d'une petite aventure. Nous invitons les membres du Front de Libération à nous faire connaître leurs vues là-dessus. Ecrivez-nous.

* * *

Du côté de la télé. — Une nouvelle station de télévision vient de commencer des émissions en langue anglaise à Winnipeg: CKND—TV. Cette nouvelle station entend élaborer ses programmes en fonction des besoins et intérêts de la communauté.

* * *

Incivisme. — Au super-marché, les femmes qui tâtent certains fruits et légumes délicats, et les relancent sur le tas, les endommagent. La hausse des prix les enrage, mais réalisent-elles qu'en agissant ainsi, elles contribuent à la hausse des prix? Les commerçants ne sont certainement pas pour perdre à cause de fruits ou de légumes avariés. . . Ils majorent les prix pour compenser. Le civisme, c'est, disons-nous, "une foule de petites choses..."

* * *

Le chômage. — Selon des statistiques de la Commission d'Assurance-Chômage, un sans-emploi sur cinq aurait quitté le travail de son plein gré. Cela voudrait dire que des milliers de Canadiens seraient sans travail volontairement, par choix. Les prestations de l'Assurance-Chômage sont plus élevées que jamais et les versements de l'assistance sociale généreux... Selon certains économistes, des mesures sérieuses (et coûteuses) pour enrayer le chômage ne serviraient qu'à stimuler l'inflation... Alors. Vive la paresse!

* * *

On verra double. — Bientôt, les automobilistes vont voir double, sur la route. On indiquera, en effet, d'abord sur une portion de la route 44, les distances en milles et en kilomètres. On poursuivra plus tard sur les autres routes.

* * *

Chez votre libraire. — Un petit volume plein de renseignements sur une période de notre histoire: "Résistance indépendantiste, 1793-1798", de Raoul Roy, aux Editions québécoises. Au dos de la couverture, on lit: "L'impression générale est qu'au temps de la Révolution française rien ne s'est passé au Canada. Or au contraire des événements extraordinaires se sont produits et cette période fut l'une des plus agitée de notre histoire nationale". Certains pseudo-intellectuels diront que l'histoire ça ne les intéresse pas... Il faut les ignorer.

* * *

Il ne comprend rien. — Vic Grant, le prétentieux et francophobe chroniqueur du journal The Winnipeg Tribune, s'est dit "choqué" du fait que le gouvernement fédéral n'ait pas offert, par ses programmes de bilinguisme, des fonds pour un pavillon "français" à Folklorama. Monsieur Grant ne fait pas la distinction entre les "groupes ethniques" venus tard au pays et ceux qui ont fait le pays, qui y sont depuis trois siècles et demi.

* * *

Aux nouvelles. — Les Etats-Unis "se sont moqués" du Japon. Ce n'est pas gentil. Il s'agit d'une nouvelle "du sport"...

* * *

Le Village Canadien Coop Ltée

Angle de la rue Vista et du chemin Sainte-Marie
Saint-Vital, Manitoba



Un projet d'habitation coopératif offrant à ses membres:

— 36 logements de 2 chambres à coucher
— 104 logements de 3 chambres à coucher
— 10 logements de 4 chambres à coucher
— 1 Centre communautaire

Pour tous renseignements sur le Village Canadien Coop Ltée, adressez-vous s.v.p. au
Directeur général: Claude-R. Gagné
C.P. 114, Norwood Grove, Man.
Tél.: 253-4539
(Date prévue du début des travaux de construction : ce mois-ci)

MESDAMES,

VOULEZ-VOUS DEVENIR PLUS MINCES?

Le club "Trimmers Branch Streamliner of Manitoba" annonce la reprise de ses activités, saison 75-76, le 3 septembre. Cela se passera à l'école Queen Elisabeth, sur Enfield Crescent.

Inscriptions de 7 à 8 heures p.m.

ELIGIBILITE: $3.00
50 sous par semaine

Pour plus de renseignements, communiquez avec madame Sandy Chase, au téléphone: 586-7129.

L'image
PHOTOGRAPHIE
*Passeports *Portraits *Travail Commercial *Travail Publicitaire
390, boul. Provencher 247-5539



Robert Painchaud, professeur à l'Université de Winnipeg et membre du conseil de La Société Historique de Saint-Boniface, Diane Payment, manitobaine aux études à Ottawa, et Gilbert Comeault, des Archives provinciales du Manitoba, se rencontrent aux Archives publiques du Canada, à Ottawa, devant un tableau de l'exposition de La Société Historique de Saint-Boniface portant sur "Les Francophones dans le monde des affaires de Winnipeg, 1870-1920". C'est la première fois que La Société Historique de Saint-Boniface voit une de ses expositions ainsi présentées à Ottawa. Le montage est de Bernard Mulaire et de Réal Bérard.



Jean-Louis Hébert

50e saison au Cercle Molière

SOUS LE SIGNE DE L'EXCELLENCE

par Jean Lesieur

Les dirigeants du Cercle Molière ont annoncé mardi au cours d'une conférence de presse une série de mesures dont l'importance va se faire sentir tout au long d'une saison qui verra une des troupes théâtrales les plus connues au Canada célébrer son cinquantième anniversaire.

L'ancien directeur du Centre Culturel, Jean-Louis Hébert, a été engagé comme comédien et metteur en scène à plein temps. Il occupera ainsi un poste nouvellement créé, poste auquel il apportera une expérience qui n'appartient qu'aux véritables professionnels. Jean-Louis Hébert s'est en effet frotté aux meilleurs gens de théâtre, tant en France que dans l'Est du Canada. Jean-Louis Hébert est déjà au travail, et il fera bénéficier le public de ses talents d'acteur lors du premier spectacle présenté cette année par le Cercle. Il sera en effet Harpagon dans l'Avare, dès la fin du mois d'octobre.

L'Avare a d'ailleurs de grandes chances de faire démarrer en fanfare la cinquantième saison du Cercle Molière. Au talent de Jean-Louis Hébert viendront en effet s'ajouter ceux de Roland Mahé pour la mise en scène, et de l'architecte Etienne Gaboury pour les décors. Robert Trudel, Irène Mahé, Jean-Guy Roy, Jeannette Arcand, Francis Fontaine et de nombreux jeunes pleins de promesses compléteront une distribution qui s'annonce spectaculaire.

Il est à noter que l'Avare sera transposé dans l'époque des années 20, tentative susceptible de faire se retourner Molière dans sa tombe, mais qui ajoutera peut-être un piquant nouveau à une pièce dite classique.

Après l'Avare, le Cercle présentera "Piège pour un Homme Seul", une pièce policière de Robert Thomas.

Les dirigeants du Cercle Molière ont d'autre part levé le voile sur l'identité de l'auteur manitobain dont l'oeuvre clôturera la saison.

Claude Dorge sera cet auteur surprise, et "Le Roitelet" sera cette oeuvre. Il s'agit là d'une oeuvre sur Louis Riel, oeuvre qui tente de reconstituer les rêves et les visions du fondateur du Manitoba, d'extérioriser le drame qui a pu se dérouler dans l'âme de ce héros.

Pour préparer ces pièces, les comédiens disposeront d'une nouvelle salle de répétitions qui sera également utilisée comme théâtre de poche lors de spectacles spéciaux dont un spectacle surprise que Jean-Louis Hébert a la charge d'organiser.

L'Eglise Saint-Maurice de la rue Saint-Joseph, église maintenant désaffectée, servira de cadre à ces répétitions et à ces spectacles. Elle sera rebaptisée pour l'occasion, et sera maintenant connue sous le nom de Théâtre de la Chapelle.

Deux postes changeront de titulaires dans l'administration du Cercle. Louis Dubé remplacera Jeannine Oleson comme agent de publicité, et Rose Boulet remplacera Louise Lavoie comme coupeuse et couturière. Deux nouveaux conseillers ont d'autre part été élus: Robert Boulet et Hubert Gauthier.

Cette saison anniversaire sera marquée par diverses cérémonies qui commémoreront cinquante années de théâtre freancophone au Manitoba. Le Comité qui a la charge de cette célébration a déjà prévu de donner un cachet particulier aux premières représentations de l'Avare, lors du premier week-end de novembre. Un cahier-souvenir publié par les Editions du Blé et dont la maquette sera l'oeuvre de l'artiste Roger Lafrenière sortira d'autre part le 24 octobre.

La saison s'annonce donc comme devant être animée au Cercle Molière. Le public ne s'y trompe d'ailleurs pas. Avant même le lancement de la vente officielle des billets de saison, plus de deux cent cinquante personnes ont déjà payé leur nouvel abonnement.

o

MÉLO-MANI

Les cours offerts par les ateliers de musique de Mélo-Mani commençant le 18 octobre 1975, porteront sur le solfège-chant, la direction-harmonie, la culture vocale et les instruments à vent.

* * *

Ceci est un rappel et une invitation aux chorales franco-manitobaines de tous les genres, qui ne sont pas encore affiliées à Mélo-Mani pour 1975-1976, de le faire dès maintenant. La cotisation est de $20, payable à Mélo-Mani. Les avantages sont nombreux.

Pour plus de renseignements, communiquez avec Alice Fredette, au CCFM. Au téléphone: 233-8972 ou 233-5043.

o

"Gabrielle Roy, Sous le Signe du Rêve" par Annette Saint-Pierre aux Éditions du Blé

Les Editions du Blé ne choisissent pas la voie la plus aisée pour se faire connaître et aimer du grand public.

Le dernier ouvrage dont ils ont assuré la publication, "Gabrielle Roy, Sous le Signe du Rêve" par Annette Saint-Pierre, est au mieux ardu, au pire impénétrable.

En le lisant, moi, l'étranger, j'espérais en apprendre plus sur un auteur que j'ai eu l'occasion d'apprécier ici et là. Malheureusement j'ai eu l'impression de me trouver face à un de ces commentaires de textes qui ont fait les cauchemars de ma vie de lycéen.

"Sous le Signe du Rêve" est un livre qu'il faut lire en se référant constamment à des pages et des expressions précises de l'oeuvre de Gabrielle Roy. Annette Saint-Pierre annonce d'ailleurs la couleur, dès l'introduction, dans laquelle elle déclare ne pas vouloir fouiller "la vie ou la personnalité de l'écrivain; l'oeuvre seule nous intéresse", dit-elle.

Son livre est un livre de critique littéraire pure. C'est un livre pour spécialistes, un livre pour les érudits de Gabrielle Roy.

J. L.

Avis d'Audience Publique

Ottawa, le 22 août 1975.

MODIFICATION À L'AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

OTTAWA (ONTARIO)

LE 9 SEPTEMBRE 1975, 9h30

A la demande du requérant, le Conseil retire la demande suivante de l'avis d'audience publique (3e partie) du 25 juillet 1975 relativement à l'audience publique qui s'ouvrira à Ottawa (Ontario) le 9 septembre 1975.

ARTICLE 4

PARIS, WINDSOR, BANCROFT, OTTAWA, UXBRIDGE, SARNIA (ONTARIO) ET WINNIPEG (MANITOBA) —750817900

Global Communications Limited, 81, chemin Barber Greene, Don Mills (Ontario) et CanWest, Broadcasting Ltd., 603, chemin St. Mary's, Winnipeg (Manitoba).

Demande présentée en vue d'obtenir une licence de radiofiffusion afin d'exploiter un réseau de nouvelles pour télédiffusion se composant de CKGN—TV Paris, CKGN—TV—1 Windsor, CKGN—TV—2 Bancroft, CKGN—TV—6 Ottawa, CKGN—TV—22 Uxbridge, CKGN—TV—29 Sasrnia (Ontario) et CKND—TV Winnipeg (Manitoba).

**Le Directeur général,
Gestion des politiques de licences,**

Guy Lefebvre.



Conseil de la Radio-Télévision Canadienne

Canadian Radio-Television Commission

MIREILLE GRANDPIERRE

Première Danseuse
Etoile de l'Opéra
Première Danseuse
Etoile des Ballets Russes de Paris
Médaille d'Or
Compétition Mondiale



CONSERVATOIRE DE BALLET
Technique russe et française
218 Roslyn Road - 452-9047

NORWOOD JEWELLERS

320, avenue Taché
NORWOOD
Tél. : 247-2790
Inspecteur officiel des montres du Canadien National
Réparations de montres horloges et bijoux notre spécialité



Place La Vérendrye

400, Taché
Vis-à-vis l'Hôpital Saint-Boniface

Chez **park florists**

vous trouverez sûrement le cadeau qui plaira. Choisissez, soit un bouquet de fleurs, du chocolat ou des cartes pour toutes les occasions

Lucille et Yvonne Boulet vous invitent à venir les voir.
Livraison dans toute la ville : 247-3891

saison anniversaire saison extraordinaire

50e

Participez à la saison anniversaire du Cercle Molière

Abonnez-vous à la saison extraordinaire 75/76

A L'AVARE

de Molière, du 24 octobre au 1 novembre, 1975.

Mise en scène de Roland Mahé, décor de Etienne Gaboury, costumes de Christiane LeGoff. Le CM, pour son 50e anniversaire, vous offre un petit cadeau... L'AVARE de Molière.

B PIÈGE POUR UN HOMME SEUL

de Robert Thomas, présentée du 27 février au 6 mars 1976.

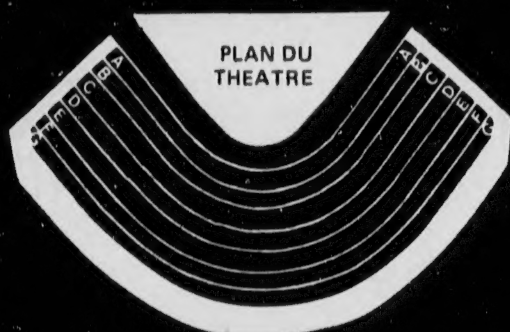
Mise en scène de Jean-Louis Hébert. Drame policier... une lune de miel pas comme les autres.

C LE ROITELET

de Claude Dorge, présentée du 30 avril au 8 mai, 1976.

Enfin, le plus célèbre de nos personnages historiques sur les planches manitobaines... et cela, grâce à un auteur de chez nous! Claude Dorge nous présente Louis David Riel incarcéré dans un monde de rêves et de visions. Une pièce qui suggère le drame intérieur qui a pu se dérouler **dans l'âme de ce héros.**





SOIRÉE

VEN 1 ☐ SAM 1 ☐ DIM * ☐
DIM ☐ MAR ☐ MER ☐
JEU ☐ VEN 2 ☐ SAM 2 ☐

*DIMANCHE MATINÉE — Âge d'Or seulement

RANGÉE

A B C D E F G
☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

PRIX

☐ $12.00 — ADULTES
☐ $ 9.00 — ÂGE D'OR - ÉTUDIANTS*
☐ $ 7.50 — ÂGE D'OR - MATINÉE*

*AGE D'OR ET ÉTUDIANTS doivent présenter leur carte d'identité au Cercle Molière

BULLETIN de COMMANDE

DÉCOUPEZ ET RETOURNEZ

NOM ____________________

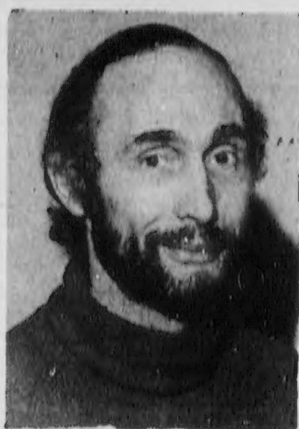
ADRESSE ____________________

____________ CODE POSTAL ________

J'INCLUS $ ________ POUR ________ BILLETS

● N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER VOS PRÉFÉRENCES (soirée, rangée et prix) à la gauche du bulletin.

● RETOURNER AU: CERCLE MOLIÈRE
Casier Postal 1
St-Boniface, R2H 3B4



Informations agricoles

Louis Molin

Louis Molin est l'animateur de l'émission Actuel agricole, qui passe sur les ondes de CKSB de 7h10 à 7h30 a.m., du lundi au vendredi.

AIDE AUX RECHERCHES SUR LE BLÉ D'UTILITÉ GÉNÉRALE

— Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a annoncé que le Comité du blé d'utilité générale de l'Association des producteurs de blé de Palliser recevra une somme de $29,742 du Fonds du ministère fédéral de l'Agriculture pour l'implantation de nouvelles cultures durant l'année financière 1975-76.

Cet argent, ajouté aux contributions des ministères de l'Agriculture de la Saskatchewan et de l'Alberta et des compagnies Ellison, Patterson, P. & H. Pioneer, United Grain Growers and Cargill Grain servira à déterminer la faculté d'adaptation des variétés de blé d'utilité générale dans les provinces des Prairies.

Le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures a également participé au projet de recherches de Palliser en 1974 et en 1975.

"Notre blé d'utilité générale a été bien accueilli des pays importateurs, d'affirmer M.Whelan. Les producteurs doivent maintenant assurer une certaine continuité de la production afin de réaliser une commercialisation efficace à l'avenir.

"De nombreux agriculteurs ont découvert que la production de cette catégorie de blé offre une solution de rechange qui peut non seulement égaler, mais dépasser les recettes à l'acre du blé vitreux de printemps ou de l'orge."

Le projet de Palliser aidera à découvrir quelles sont les régions les mieux adaptées à cette culture, ainsi que les techniques les plus efficaces de production commerciale. Les résultats de l'étude seront publiés de façon à inciter d'autres agriculteurs à produire du blé d'utilité générale en quantités suffisantes pour répondre aux besoins du marché.

Le Fonds précité a été créé en 1974 et doté d'un budget annuel de 1 million de dollars. Son but est de combler l'écart entre la recherche fondamentale et ses applications pratiques en agriculture. Des sommes sont mises à la disposition de groupes travaillant à l'implantation, la production et la commercialisation de cultures ou de variétés nouvelles. ■

UN DÉFI POUR LE SECTEUR OVIN

— Un défi a été lancé aux éleveurs canadiens de moutons pour qu'ils augmentent leur production d'agneau et de laine.

En 1973, la consommation moyenne de mouton et d'agneau par habitant était de 3.7 livres pour un total de 82 millions de livres, dont seulement 21.8 millions ont été produites au Canada.

Un animal économique

Au cours de la même année, il n'y a eu que 3.2 millions de livres de laine qui provenaient du pays sur les 45.1 millions nécessaires à l'industrie lainière.

"Nous ne parvenons pas à répondre à la demande nationale d'agneau ni de laine. La production pourrait être considérablement accrue sans encourir le risque d'une surproduction", de dire M. Hans Grieger de la Division des bestiaux, d'Agriculture Canada.

Selon M. Grieger, le mouton est peu coûteux à élever. Il s'accommode des terres marginales et son engraissement ne requiert que peu de grain.

La superficie de terrain qu'il faut pour nourrir une seule vache pourrait alimenter de cinq à six brebis. De plus, une vache ne donne généralement qu'un veau par année, tandis qu'en moyenne neuf agneaux naissent de six brebis. Au début de l'été, on demandait de $35 à $40 l'agneau (poids vif), ce qui est plus que n'en rapportait la vente d'un veau.

DEUX MOYENS

Pour accroître la production d'agneau et de laine, le gouvernement fédéral a favorisé la formation, en 1972, du Conseil canadien de commercialisation du mouton et il s'est engagé à lui accorder $750,000 sur une période de cinq ans.

Le Conseil essaye, entre autres, de restructurer les associations provinciales d'éleveurs afin de former partout au pays des groupements actifs qui représenteront à l'échelle nationale ce secteur agricole au terme du mandat du Conseil.

Depuis nombre d'années, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent au programme d'aide au transport des moutons.

En vertu de ce programme, les éleveurs de l'Est qui achètent 200 moutons d'élevage dans l'Ouest peuvent les expédier vers leurs fermes sans payer de frais de transport. Le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Est se partagent ces frais. Cette entente a stimulé les ventes de moutons. Elle permet ainsi de venir en aide aux régions qui connaissent des excédents et d'accroître les troupeaux des régions moins bien pourvues.

"Au Canada, l'avenir de l'élevage ovin est prometteur si le détaillant peut être assuré d'un approvisionnement constant d'agneau. Si les éleveurs relèvent le défi, ce secteur aura un brillant avenir" de conclure M. Grieger.

LES CONTRATS À TERME À LA BOURSE DE CHICAGO

Flancs de porcs en février	87$75
Porcs sur pied en octobre	55$60
Boeufs sur pied en octobre	44$90

LA REVUE DES MARCHÉS À TORONTO

Les boeufs et les taures engraissés se sont vendus très activement, tandis que le bétail engraissé au pâturage se vendait plus difficilement et à des prix inférieurs. Les prix des vaches ont subi des baisses de plus de trois dollars du cent livres, ceux des taureaux demeuraient stationnaires. Les boeufs pour l'engraissement étaient peu nombreux sur le marché et leurs prix sont demeurés fermes et réguliers, les bêtes d'élevage de moyenne qualité se sont vendues difficilement. Les prix des veaux de boucherie de toutes classes étaient fortement en baisse. Les prix des porcs toujours en hausse atteignaient un nouveau record s'élevant à 85$; ils variaient dans l'ensemble de 81$25 à 85$80 clôturant jeudi à 81$40.

LES PRIX CLÔTURAIENT

Boeufs cat. A 1-2, 48$ à 49$, ventes à 50$10.

Taures cat. A 1-2, 40$ à 43$, ventes 46$00.

Vaches cat. D 1-2, 19$ à 21$, ventes à 22$00;

Taureaux bons, 23$ à 25$ ventes à 27$00.

À WINNIPEG CETTE SEMAINE

Les prix des animaux de boucherie ont été inégaux variant de stationnaires à un dollar en hausse. La vente des boeufs et des taures a été lente au début de la semaine, par la suite le peu de bêtes de qualité sur le marché a fait monter les prix de 1 à 2 dollars du cent livres, surtout pour les animaux les plus légers. La vente des vaches était aussi très lente à l'ouverture, la demande pour l'exportation a par la suite fait monter leurs prix qui clôturaient 2 dollars plus cher.

Les prix des taureaux, peu nombreux sur le marché sont demeurés stationnaires.

La vente des veaux de boucherie a été lente et difficile et les prix étaient en baisse. Le commerce des agneaux a été irrégulier et les agneaux légers subissaient des baisses allant jusqu'à cinq dollars du cent livres.

Les prix des porcs variaient de 75$75 à 77$25.

REÇU CETTE SEMAINE

5,400 animaux de boucherie comparativement à 3,700 l'an dernier. 800 veaux comparé à 600 l'année précédente. 10,100 porcs contre 17,300 et 250 moutons et agneaux contre 240 l'année passée.

Les prix des porcs variaient de 75$75 à 77$25.

Les animaux pour l'engraissement et l'élevage ont été répartis comme suit : 60 en Alberta, 580 au Manitoba et 550 en Ontario. ■

P.I.L.

jusqu'au 12 septembre!

Vous avez jusqu'au 12 septembre pour soumettre vos **projets d'Initiatives Locales** au Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. Hâtez-vous!

Des formulaires de demande sont encore disponibles dans tous les Centres de Main-d'oeuvre du Canada.

Dès cet été, préparez-vous un meilleur hiver.



Main-d'oeuvre et Immigration
Robert Andras
Ministre

Manpower and Immigration
Robert Andras
Minister

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Entreprise générale d'électricité

Fontaine & Compagnie

165, boulevard Provencher, St-Boniface
Téléphone : 233-7425

MISE AU POINT

M. Paul-E. Saint-Onge

Conseiller exécutif dans les ventes
pour
PAUL REVERE COMPANIES
S'occupe toujours d'assurances

Pour service, composer :
Rés. : 233-5335 Bur. : 775-0425

C'est une histoire . . . par J.-M. Jolys et J.-H. Côté

"Saint-Pierre-Jolys, Manitoba"

Volume de 435 pages avec illustrations et nom des familles résidentes de 1872 à 1972

En vente au Centre Sabourin à Saint-Pierre-Jolys et à La Librairie Landry à Saint-Boniface au prix de $11.25, par la poste $12.30.

Centre Sabourin
Case postale 172
Saint-Pierre-Jolys
Manitoba, R0A 1V0

La Broquerie

VISITEURS

Mme E. Pierson ainsi que son fils Emile du Chalet de La Broquerie eurent le bonheur de recevoir la visite de leur fille et soeur, Sr Florence Pierson, s.g.m., missionnaire à Fort-Providence dans les Territoires du Nord-Ouest; elle n'était pas venue au Manitoba depuis trois ans, donc ce fut une réelle joie pour elle de revoir sa mère, son frère et sa soeur Mme Léo Gagnon de La Broquerie qui se fit un plaisir de les recevoir chez elle aussi souvent que possible durant son séjour d'environ 2 semaines dans sa famille. Nous lui souhaitons un heureux retour dans ses missions.

* * *

M. et Mme Narcisse Fournier recevaient aussi avec joie leur fille et gendre, M. et Mme Clément Michaud de Québec, qui étaient de retour de leur voyage de noces au Mexique. Ils visitèrent aussi les familles Alphonse et Bernard Fournier, ainsi que quelques parents. Ils étaient très enchantés de leur agréable voyage.

* * *

Le R. Père Pierre Fisette, P.M.E., qui était allé passer 2 mois en Amérique Centrale pour des études étant sur son chemin de retour à Montréal, s'arrêta 2 semaines à La Broquerie visiter sa famille M. et Mme Ed. Fisette ainsi que des parents et amis.

* * *

M. et Mme Ulric Bouffard de Gravelbourg sont venus passer quelque temps à La Broquerie, où ils visitèrent une tante Mme Victorine Boily, ainsi que les familles Michaud et Jolicoeur. Ils visitèrent aussi Mme Irma Gauthier, M. Arthur Balcaen et Narcisse Fournier qui avaient été des voisins et amis d'enfance, de Mme Bouffard, née Parent qui avait demeurée 10 ans à La Broquerie, elle eut donc le plaisir de rencontrer un grand nombre de parents et amis, elle visita aussi son ancienne demeure qu'elle eut peine à reconnaître après 50 ans. Ils allèrent aussi visiter des parents à Sainte-Anne, Sainte-Geneviève et Saint-Boniface. Ils repartirent enchantés de leur voyage.

* * *

M. et Mme Antoine Audette et leur famille ainsi que M. Louis Laurencelle, allèrent passer quelques jours à Regina chez M. et Mme Ron Keller fille et gendre de M. Laurencelle.

* * *

M. et Mme Arthur Balcaen ainsi que Mme Irma Gauthier sont allés faire un voyage d'une semaine en Saskatchewan. Ils visitèrent d'abord de nombreux amis à Gravelbourg et sur le chemin de retour ils s'arrètèrent à Regina visiter M. et Mme Alf. Champagne, fille et gendre de Mme Gauthier. Ils revinrent après avoir joui d'un séjour de visites et rencontres très amicales.

* * *

Le 14 août, trois autos conduites par Mme Denise Boily, Lucie Grégoire et Arthur Balcaen conduisaient un groupe d'âge d'or faire un tour de bateau sur le Lady Winnipeg où ils prirent leur dîner; ils se rendirent au Fort Garry, où ils visitèrent le musée, ce qui fut très intéressant. Après ce fut le retour au port à Winnipeg, où tous avouèrent avoir bien joui de ce voyage. On arriva à La Broquerie à 6 heures, enchantés d'avoir participé à cette belle rencontre d'amis.

* * *

M. et Mme Benoit Blanchette accompagnés de leurs filles Louise et Laurette et de leur fils René sont allés faire un voyage d'environ 2 semaines dans l'Est. Ils se rendirent d'abord à Sainte-Marie-de-Beauce, (Québec) où demeurent ses parents. Ce fut donc une grande joie pour tous de rencontrer son père et sa mère, ainsi que des frères et soeurs qu'il n'avait pas vus depuis plusieurs années. Ils allèrent aussi à Nicolet visiter un autre frère de M. Blanchette. De là, ils se rendirent à Sainte-Angèle-de-Laval, (Québec) où avaient demeuré les grands-parents de Mme Blanchette et purent même visiter la maison de ses ancêtres. Ils visitèrent aussi 2 autres frères à Montréal et à Pembrooke. Ce fut donc un voyage de plaisir et de rencontres familiales.

Mme Irma Gauthier

SAINT-NORBERT

Le congrès annuel de la Ligue des Femmes catholiques aura lieu à Saint-Norbert, à la Villa-Maria, les 4 et 5 octobre. Retenez bien cette date. Il nous reste un mois pour s'y préparer et inscrire les déléguées.

Un autre communiqué vous sera transmis la semaine prochaine. A bientôt.

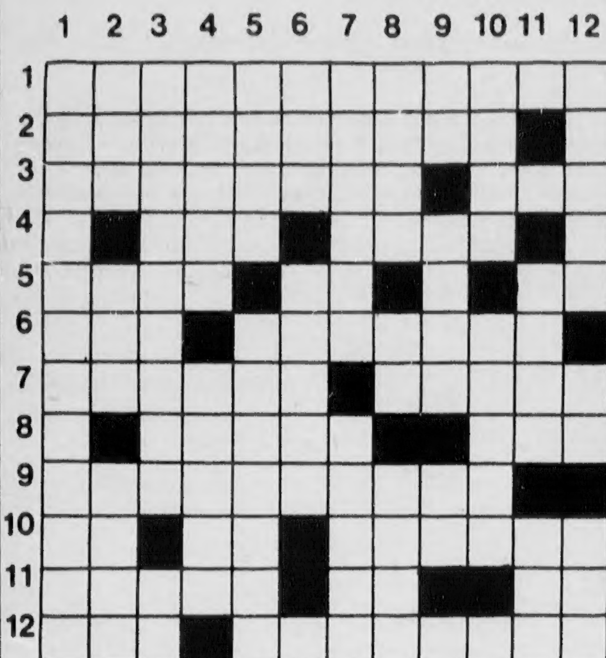
■

SAINT-PIERRE

Les personnes d'Âge d'Or du Manoir invitent les gens de Saint-Pierre à venir les encourager dans leur vente de pâtisseries qui aura lieu au Manoir, le samedi 6 septembre, de 10 heures a.m. à 6 heures p.m.

Il y en aura pour tous les goûts.

Les mots croisés de LA LIBERTÉ



HORIZONTALEMENT : –

1 – Balancerait doucement
2 – Me représenterai quelque chose dans l'esprit
3 – Chérirons. - On s'en sert pour des jeux de hasard, (pl.)
4 – Poème destiné à être mis en musique.
5 – Celle que tu aimes. - Cela. - Germanium.
6 – A nous. - Renonce volontairement à.
7 – Donneras la mort à. - Rien.
8 – De même. - Petit animal à corps mou allongé, sans pattes.
9 – Relatif aux fleuves.
10 – Obtenu. - Eminence. - Publier.
11 – Revenu annuel. - Moi. - Roulement de tambour.
12 – Dans la rose des vents. - Extrait, concentré, (pl.)

VERTICALEMENT : –

1 – Qui contient du diamant.
2 – Oblat de Marie Immaculée. - Sans consistance. - Parcourues des yeux.
3 – Jeune gentilhomme pas encore chevalier. - Négation.
4 – Missionnaire norvégien. - Genre de clou court, qu'on applatit aux deux bouts pour tenir deux pièces ensemble.
5 – Monnaie italienne. - Rendue à ses sens.
6 – Déesse marine. - Discontinua.
7 – Chants funèbres, chez les Grecs. - Question, épreuves.
8 – Anneau de cordage. - Préfixe négatif. - Notion.
9 – Roulement de tambour. – Flotte et avance sur l'eau. - Mesure itinéraire chinoise.
10 – Apporta sa coopération. - Plante potagère.
11 – Embarrasse, intimidé. - Epoque.
12 – Fait son testament. - Tour. - Coupé près de la peau.



Les meubles ABCO

Nous achetons, vendons, rénovons tous genres de meubles

156, boulevard Provencher
Au téléphone: 233-0671

Vous aimez la bière
Voici comment vous pouvez épargner 65 sous si vous achetez une caisse de 12.

GENTLE BEN

CASCADE PILSENER A GENUINE PILSENER BEER

Une bière toute nouvelle! Nous l'appelons "low ball"... Une bière dont la teneur en alcool est moins forte de 1 p.c. de celle des autres bières et 65 sous meilleur marché.

CROWN LAGER

Une bière bien brassée, consistante. En vente partout où l'on offre de la bière.

Cool Spring BEER BIÈRE

MANITOBA LIQUOR COMMISSION

CANADA

Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales

MANITOBA

PARTIE I

Avis de séances pour l'audition d'observations

Conformément à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et ses modifications, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba tiendra des séances pour l'audition d'observations au sujet des circonscriptions électorales proposées pour cette province aux dates et aux endroits suivants:

(1) FLIN FLON, Hôtel de ville, Salle du Conseil municipal, le lundi 20 octobre 1975, à 10 heures du matin.

(2) DAUPHIN, Palais de Justice, le mardi 21 octobre 1975, à 2 heures de l'après-midi.

(3) BRANDON, Hôtel de ville, Salle du Conseil municipal, le mercredi 22 octobre 1975, à 10 heures du matin.

(4) WINNIPEG, Palais de Justice, Salle d'audience n° 2, à l'angle de l'avenue Broadway et de la rue Kennedy, le lundi 27 octobre et le mardi 28 octobre 1975, à 10 heures du matin.

(5) PORTAGE LA PRAIRIE, Palais de Justice, le jeudi 30 octobre 1975, à 2 heures de l'après-midi.

En vertu de l'article 16 de ladite Loi, la Commission a établi des règles régissant les séances pour l'audition d'observations, lesquelles règles sont énoncées dans la Partie II du présent avis.

Conformément à l'article 17(3) de ladite Loi, la Commission a préparé des cartes montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales et indiquant la représentation et le nom qu'on propose de donner à chaque circonscription, ainsi que les limites proposées de chaque circonscription. Ces cartes constituent la Partie III du présent avis.

Le Parlement a stipulé à l'article 17(4) de ladite Loi que la Commission n'entendra aucune observation à ses séances, sauf si un avis écrit a été donné, indiquant le nom et l'adresse de la personne qui désire formuler des observations et précisant la nature de celles-ci et l'intérêt de cette personne. L'avis doit être remis dans les vingt-trois (23) jours de la publication du présent avis, au secrétaire de la Commission, 600, immeuble Mall Centre, 491, avenue du Portage, WINNIPEG (Manitoba) R3B 2E4.

WINNIPEG, ce deuxième jour de septembre 1975.

Le président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba
R. DUVAL GUY

PARTIE II

Conformément aux pouvoirs conférés par la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et à tous les autres pouvoirs qui lui sont attribués à cette fin, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba établit par la présente les règles suivantes et ordonne qu'elles soient promulguées.

Le secrétaire
GEORGE I. ROSS

RÈGLES

1. Les présentes règles peuvent être citées sous le titre: "Règles de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba (séances pour l'audition d'observations), 1975".

2. Dans les présentes règles:

a) "Loi" désigne la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970;

b) "annonce" désigne l'annonce publiée conformément à l'article 17(2) de la Loi, indiquant les dates et les endroits fixés pour la tenue des séances en vue de l'audition d'observations;

c) "Commission" désigne la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour la province du Manitoba;

d) "cartes" désigne les cartes publiées en même temps que l'annonce, montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales;

e) "observations" désigne les observations formulées conformément à l'article 17 de la Loi par une personne intéressée, à propos du partage projeté de la province en circonscriptions électorales et du nom suggéré pour chaque circonscription;

f) "secrétaire" désigne le secrétaire de la Commission;

g) "séance" désigne une séance pour l'audition d'observations tenue conformément à l'article 17 de la Loi.

3. Les séances seront tenues et les observations y seront présentées suivant la procédure établie.

4. Une seule personne sera entendue lors de la présentation d'observations sauf si la Commission, de son seul pouvoir discrétionnaire, en décide autrement.

5. (1) Conformément à l'article 17(4) de la Loi, la Commission n'entendra les observations, lors des séances, que si un avis écrit et signé a été envoyé ou remis au secrétaire dans les vingt-trois (23) jours à compter de la date de publication de l'annonce et de la carte indiquant

a) le nom et l'adresse de la personne désirant formuler des observations;

b) la nature de ces observations et l'intérêt de la personne en cause.

(2) *a)* La personne qui signe l'avis doit aussi indiquer à quel endroit nommé dans l'annonce elle désire formuler ses observations.

b) Dans l'interprétation de la disposition de l'article 17(4) de la Loi, il est entendu que le délai de vingt-trois (23) jours s'applique à compter de la mise à la poste de l'avis écrit par la personne désirant formuler des observations devant la Commission. Un avis exprimant l'intention de présenter des observations en vertu de l'article 17(4) de la Loi peut être envoyé au secrétaire et, s'il est mis à la poste, sera considéré comme lui ayant été remis le jour de sa mise à la poste. En cas d'impossibilité de déterminer la date de la mise à la poste, la Commission aura discrétion pour décider de l'admissibilité de l'avis écrit.

6. Si une personne donnant un avis écrit de son intention de formuler des observations n'a pas désigné l'endroit où elle désire les présenter, le secrétaire doit s'enquérir par écrit auprès de ladite personne du lieu où elle désire être entendue.

7. Si, en vertu de la règle 5, aucune demande d'audition d'observations n'est faite concernant un ou plusieurs endroits nommés dans l'annonce, la Commission peut, par un avis publié dans les journaux qui ont donné la liste des endroits prévus pour la tenue des séances, annuler la séance à tout endroit où il n'y a pas d'observations à entendre.

8. (1) Deux membres de la Commission constituent le quorum nécessaire à la tenue d'une séance pour l'audition d'observations.

(2) Si le président de la Commission est d'avis que le quorum ne peut être atteint lors de la tenue d'une séance à tout endroit nommé dans l'annonce, le président peut remettre la séance à une date ultérieure et le secrétaire devra informer toute personne qui avait indiqué son intention de formuler des observations, conformément à l'article 17(4), que la Commission entendra les observations à la date ultérieure indiquée.

NOTA: L'adresse du secrétaire est la suivante:

M. George I. Ross
600, immeuble Mall Centre
491, avenue du Portage
WINNIPEG (Manitoba)
R3B 2E4

PARTIE III

Cartes géographiques, délimitations et noms proposés des circonscriptions électorales

Dans la province du Manitoba, il y a quatorze (14) circonscriptions électorales dont chacune doit élire un député. La Commission propose que les circonscriptions électorales soient nommées et décrites comme il suit.

Dans les descriptions suivantes, toute mention de chemins, emprises de chemins et voies ferrées signifie, à moins d'indication contraire, la ligne médiane de ces chemins, emprises de chemins et voies ferrées; les sections, townships, rangs et méridiens sont conformes au système d'arpentage des terres du Canada et comprennent l'augmentation de ceux-ci d'après ledit système.

Partout où il est fait usage d'un mot ou d'une expression pour désigner une division territoriale, ce mot ou cette expression indique la division territoriale telle qu'elle existait ou était délimitée le premier jour de février 1975.

Les chiffres de la population de chaque circonscription électorale sont tirés du recensement décennal de 1971.

1. BRANDON—SOURIS comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et de la limite nord du township 12 et qui va de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 10; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Pélican; de là vers le sud-est suivant ladite rive sud jusqu'à la limite est du rang 16, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest suivant ladite frontière sud jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; de là vers le nord suivant ladite frontière ouest jusqu'au point de départ.

(Population: 70,807)

2. CHURCHILL comprend toute la partie de la province du Manitoba située au nord d'une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et du 53e parallèle de latitude nord et qui va de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du

Cinéma canadien
le mercredi, 23 h 00

Le mercredi à 23 heures, **Cinéma canadien** s'intéresse à la production canadienne, tant de langue française que de langue anglaise, mais plus particulièrement à celle des années 70.

10 septembre
IXE-13, comédie musicale réalisée par Jacques Godbout, avec Les Cyniques, Louise Forestier et Luce Guilbault.

17 septembre
Les Corps célestes, étude de moeurs réalisée par Gilles Carle, avec Donald Pilon, Carole Laure et Micheline Lanctôt.

24 septembre
La Lunule, film policier, avec Christopher Plummer, Karen Black et Donald Pilon.

1er octobre
Le p'tit vient vite, comédie réalisée par Louis-Georges Carrier, avec Yvon Deschamps, Denise Filiatrault et Janine Sutto.

8 octobre
Taureau, étude de moeurs réalisée par Clément Perron, avec Monique Lepage, André Mélançon et Louise Portal.

15 octobre
Tiens-toi bien après les oreilles à papa, comédie de Gilles Richer réalisée par Jean Bissonnette, avec Dominique Michel et Yvon Deschamps.

22 octobre
Between Friends, drame de Donald Shebib, avec Michael Park et Chuck Shamata.

29 octobre
L'Amour humain, drame psychologique de Denis Héroux, avec Louise Marleau et Jacques Riberolles.

5 novembre
Les Chats bottés, comédie réalisée par Claude Fournier, avec Donald Pilon, Donald Lautrec et Louise Turcot.

12 novembre
Les Cocus, comédie de Larry Kent, avec John Gavin, Pat Gage et Adrienne Larussa.

19 novembre
Sept fois par jour, comédie érotique de Denis Héroux, avec Jean Coutu, Rosanne Schiaffino et Dahlia Freedland.

26 novembre
Simple histoire d'amour, documentaire réalisé par Fernand Dansereau, avec des habitants des Maritimes.

3 décembre
La Corde au cou, drame de Pierre Patry, avec Guy Godin, Jean Duceppe et Andrée Lachapelle.

Le p'tit vient vite



L'Amour humain



Taureau



Les Chats bottés



TEL.: 247-5202 296, RUE MARION, ST-BONIFACE

COLLETTE'S
PRINTING & DUPLICATING
IMPRIMERIE INSTANTANÉE
DACTYLOGRAPHIE - PHOTOCOPIES

Pour un repas Pékinois authentique essayez le

MANDARIN
496, av. Portage
Tél.: 775-7819

Ouvert de 11h30 a.m. à 11h30 p.m.
du mardi au dimanche
Fermé le lundi
On parle français



Vous cherchez un vendeur honnête qui vous aidera si vous décidez d'acheter une voiture neuve ou usagée? Nous vous suggérons de communiquer avec M. René Fort.

René habite Saint-Boniface depuis 16 ans. Il a oeuvré longtemps, et avec succès, dans le domaine des placements, se créant une clientèle considérable.

Vous êtes invités à venir rencontrer René chez MIDWAY où il se fera un plaisir de vous faire voir les voitures et camions Chrysler, ou encore, si c'est votre choix, de bonnes voitures usagées.



MIDWAY CHRYSLER
PLYMOUTH LTD.
730, avenue Portage
Au téléphone: 774-4581

Maurice BLANC

SHOWCASE REALTY LIMITED annonce avec plaisir la nomination de M. Maurice Blanc au groupe de ses professionnels de l'immeuble. M. Blanc, antérieurement associé au Royal Trust Co. où il a connu des succès considérables, est bienvenu parmi l'équipe de SHOWCASE. M. Blanc à votre service: Il s'occupera de vous personnellement. Téléphonez-lui aux numéros suivants : 942-0903, 257-0565 (résidence), ou 942-8826, poste 333.



SHOWCASE REALTY LTD
379, rue Broadway

Ciné-magazine
le dimanche, 11 h 30

Ciné-club
le dimanche, 23 h 00

Télé-sélection
le lundi, 21 h 00

Le dimanche à 11 h 30. **Ciné-magazine** se penchera principalement sur l'industrie cinématographique québécoise: les réalisateurs, les cinéastes, les techniciens, le matériel de tournage disponible au Québec, l'économie et les cours qui prévalent dans diverses maisons d'enseignement. L'animateur André Vigeant nous communiquera aussi des informations générales sur la production mondiale des dernières années. Recherches: André Lafrance. Réalisation: Armand Fortin.

D'hier à demain
le dimanche, 13 h 00

Le dimanche à 13 heures, **D'hier à demain** propose une approche culturelle de certains peintres, sculpteurs, écrivains et musiciens, ainsi que des biographies de certains grands hommes et une présentation de leurs créations. Afin de mieux comprendre certaines oeuvres, des genres et des styles seront analysés. D'autre part, quelques émissions seront consacrées à certains pays. C'est ainsi que l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie se feront connaître à travers leur peuple et leur art. Réalisation: Armand Fortin.

André Vigeant



Cette année encore, le dimanche à 23 heures, **Ciné-club** présentera des oeuvres de quelques-uns des meilleurs cinéastes au monde. **Ciné-club** est réalisé par Armand Fortin.

14 septembre
Le Dictateur, parodie du nazisme, avec Charlie Chaplin.
21 septembre
La Ruée vers l'or, comédie réalisée et interprétée par Charlie Chaplin.
28 septembre
Les Feux de la rampe, avec Charlie Chaplin.
5 octobre
Cérémonie secrète de Joseph Losey, avec Elizabeth Taylor.
12 octobre
Les Clowns, film de Federico Fellini.
19 octobre
George qui?, essai biographique de Michèle Rozier sur George Sand.
26 octobre
Les Fruits amers, drame politique de Jacqueline Audry.
2 novembre
Les Créatures, film d'Agnès Varda, avec Catherine Deneuve.
9 novembre
Quelque chose d'autre, drame tchèque réalisé par Vera Chytilova.
16 novembre
Galilée, drame historique de Liliana Cavani.
23 novembre
La Pointe courte, film d'Agnès Varda, avec Philippe Noiret.
30 novembre
Tout va bien, réalisation de Jean-Luc Godard, avec Jane Fonda et Yves Montand.
7 décembre
Cul-de-sac, drame surréaliste de Roman Polanski, avec Françoise Dorléac.

Une des nouvelles tangentes du cinéma est de produire des films destinés spécialement à la télévision. Ce sont de ces longs métrages créés pour le petit écran que présentera, en première à la chaîne française, la nouvelle série **Télé-sélection**, diffusée le lundi à 21 heures.

1er septembre
L'Attente, film de peur de Delbert Mann, avec Patty Duke et David MacCallum. Arrivé dans la maison maternelle, un jeune couple fait face à des événements mystérieux.
8 septembre
Rançon pour un mort, film policier de Richard Irwing, avec Peter Falk. Une avocate assassine son mari et veut faire croire à son enlèvement. Columbo enquête.
15 septembre
Possession, film de peur de John Cooper, avec John Carson et Joanne Durham. Un homme est possédé par l'esprit d'un assassin; on tente de l'exorciser.
22 septembre
Une collection impressionnante, film policier réalisé par G. Ekstan et G. McGowan. George Peppard est Banacek et tente de résoudre le mystère de l'étrange disparition d'une collection d'art.
29 septembre
Le Voleur, drame psychologique de W.A. Graham, avec Richard Crenna et Angie Dickinson. Pourtant aidé de ses amis, un ancien détenu se remet à voler.
6 octobre
Conquête à Londres, film policier mettant en vedette Richard Widmark. Le détective Madigan veut capturer une dangereuse bande de faussaires.
13 octobre
Au nom de la femme, comédie de Jerry Paris, avec Barbara Eden et David Hartman. Un policier et une jeune femme demeurent dans le même appartement: elle la nuit, lui le jour.
20 octobre
Accident, film policier de E.M. Abroms, avec Peter Falk. Columbo enquête au sujet d'un meurtre crapuleux.
27 octobre
L'Intruse, film de science-fiction de J. Korty, avec Kim Darby. Une institutrice veut redonner à des survivants d'une autre planète la joie de vivre.
3 novembre
Sans issue, film policier, avec George Peppard. Banacek recherche les coupables d'un vol d'une valeur de cinq millions, perpétré dans une société alimentaire.
10 novembre
Le Fou, film de R. Tronson, avec Norman Eshley. Une jeune fille doit reconduire un homme. A cause d'une erreur d'identité, elle accompagne un débile qui a déjà tué neuf femmes.
17 novembre
Plein cadre, film policier de Hy Averback, avec Peter Falk. Un riche collectionneur de tableaux est tué. Le suspect: un critique d'art. C'est à Columbo de résoudre l'énigme.
24 novembre
Dis-moi qui tu es, film réalisé par Larry Peerce et interprété par Beau Bridges et Meredith Baxter. Une jeune fille se rend à Los Angeles pour y découvrir ses origines.

Le Dictateur



Les Créatures



L'Attente



Le Voleur



SUR

LA

SEMAINE

À

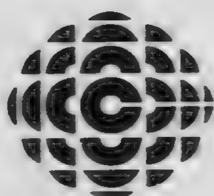
CBWFT

semaine du

6 septembre

au

12 septembre



SAMEDI
6 SEPT

9 00 SESAME
9 30 ROQUET BELLES O-REILLES
10 00 VERS L'AVENTURE
10 30 F FI BRINDACIER
11 00 EMILE
11 30 JOHN L INTREPIDE
12 00 HEROS DU SAMEDI
13 00 BASEBALL DU SAMED
16 00 BAGATELLE
17 00 SPORTHEQUE
18 00 DECLIC
18.30 TELEJOURNAL
18 40 NOUVELLES DU SPORT
18 50 19e SIECLE ROMANTIQUE
19 00 LISE LIB
20 00 NOUS LES COMIQUES
''En croisière'' avec Laurel et Hardy
21 00 CIRQUES DU MONDE
''1er Festival du cirque de Monte Carlo''
22:00 TEMOIGNAGES
22 30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:45 NOUVELLES DU SPORT
23.00 CINEMA
''L'homme de la loi'' Western avec Burt Lancaster, Robert Ryan et Lee J. Cobb.

DIMANCHE
7 SEPT

9 00 SESAME
9 30 LES CONTES DE LA RIVE
9 45 L'EVANGILE EN PAPIER
10 00 LE JOUR DU SEIGNEUR
11 00 CONCERTO
11 30 CINE MAGAZINE
12 00 LA SEMAINE VERTE
13 00 FOOTBALL CANADIEN
''Les Alouettes de Montreal rencontrent les Argonauts de Toronto''
15 30 FESTIVAL DE JAZZ
16 00 D'HIER A DEMAIN
17 00 SECOND REGARD
18 00 LA QUESTION
18 30 LE TELEJOURNAL
18 40 NOUVELLES DU SPORT
18 50 19e SIECLE ROMANTIQUE
19 00 LA PETITE PATRIE
19 30 BEAUX DIMANCHES
''Monsieur B'' reçoit Donald Lautrec. Renee Claude. Pierre Letourneau et France Castel
20 30 BEAUX DIMANCHES
L'affaire Roncarelli'' Document dramatique avec Bernard Behrens
21 30 BEAUX DIMANCHES
''L'Enéide''. feuilleton en six épisodes d'après le poème de Virgile.
22 30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 45 SPORTS DIMANCHE
23 00 CINE CLUB
''Histoire du cinéma français: Le désordre et après. 1961—1970''

LUNDI
8 SEPT

9.45 EN MOUVEMENT
10 00 DU SOLEIL A 5 CENTS
10.15 AU JARDIN DE PIERROT
10 30 CONSEIL EXPRESS
11 00 RECETTES DE JULIETTE
11 30 NOELLE AUX QUATRE VENTS
12 00 CHER ONCLE BILL
12 30 LES COQUELUCHES
13 30 LE TELEJOURNAL
13 35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14 30 CINEMA
Ballade des sept pendus''
Drame psychologique d origine tchèque.
16 00 BOBINO
16 30 FANFRELUCHE
17 00 COSMOS 1999
18 00 CE SOIR
Avec Bernard Derome
18 30 CE SOIR AU MANITOBA
Avec Georges Paquin et Daniel Poulin
19 00 QUELLE FAMILLE
19 30 JO, MAGAZINE OLYMPIQUE
20 00 Y A PAS DE PROBLEME
Teleroman avec Lionel Villeneuve et Janine Sutto
20 30 AVEC LE TEMPS
21 00 TELE-SELECTION
'Columbo: Rançon pour un mort'' avec Peter Falk
22 30 TELEJOURNAL NATIONAL
22 50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORT
23 00 EN TANT QUE FEMMES
''A qui appartient ce gage''
24 00 SCHULMEISTER. ESPION DE L'EMPEREUR.

MARDI
9 SEPT.

9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LES CHIBOUKIS
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 NANNY
12.00 MON AMI BEN
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''Le chevalier sans loi'' Aventures avec Raf Vallone.
16:00 BOBINO
16:30 NIC ET PIC
17:00 DANIEL BOONE
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY
20:00 LA P'TITE SEMAINE
20:30 VEDETTES EN DIRECT
''Tex Lecor''
21:00 RUE DES PIGNONS
21:30 LE 60
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22.50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 RENCONTRES
Invité: le rabbin Léon Askénasi.
23030 PROPOS ET CONFIDENCES
''François Périer''.
24:00 LUTTE DE L'HOMME POUR SA SURVIE.

MERCREDI
10 SEPT

9 45 EN MOUVEMENT
10 00 YOU HOU
10.15 MINUTE MOUMOUTE
10 30 CONSEIL EXPRESS
11 00 RECETTES DE JULIETTE
11 30 LES FAUCHEURS DE MARGUERITES
12 00 FRANCIS CHEZ LES FAUVES
12 30 LES COQUELUCHES
13 30 LE TELEJOURNAL
13 35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14 30 CINEMA
''Le roi du village'' Comédie avec Henri Tissot et Catherine Rouvel
16 00 BOBINO
16 30 PICOTINE
17.00 VIVRE ET SURVIVRE
18 00 CE SOIR
18 30 CE SOIR AU MANITOBA
19 00 BASEBALL
''Expos vs Phillies''.
21 30 DESTINATION MONDE
22:00 CONSOMMATEURS AVERTIS
22.30 TELEJOURNAL NATIONAL
22.50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA CANADIEN
''Ixe 13''. une comédie musicale de Jacques Godbout avec André Dubois et Louise Forestier.

JEUDI
11 SEPT.

9:45 EN MOUVEMENT
10:00 LES CHIBOUKIS
10:15 MINUTE MOUMOUTE
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 QUENTIN DURWARD
12:00 SKIPPY
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 LE TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''Le mariage'', une comedie de moeurs avec Claude Berri et Elizabeth Wiener
16:00 BOBINO
16:30 LA RIBOULDINGUE
17:00 LASSIE
17 30 LE MONDE EN LIBERTE
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 SUR LA COTE DU PACIFIQUE
19:30 TRAVAIL A LA CHAINE
20:00 GRANDS FILMS
''Isadora'' avec Vanessa Redgrave.
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 BONEY
24:00 CINEMA
''Sugar Colt''. Western avec Hunt Powers et Soledad Miranda.

VENDREDI
12 SEPT.

9:45 EN MOUVEMENT
10:00 CLAK
10:15 AU JARDIN DE PIERROT
10:30 CONSEIL EXPRESS
11:00 RECETTES DE JULIETTE
11:30 LES ANIMAUX CHEZ EUX
12:00 MINI FEE
12:30 LES COQUELUCHES
13:30 TELEJOURNAL
13:35 FEMME D'AUJOURD'HUI
14:30 CINEMA
''Nathalie Granger'' Etude psychologique de Marguerite Duras avec Jeanne Moreau et Lucia Boss.
16:00 BOBINO
16:30 BIDULE
17:00 DAKTARI
18:00 CE SOIR
18:30 CE SOIR AU MANITOBA
19:00 PIERRAFEU
19:30 MARCUS WELBY
20:30 HORS SERIE
''Ardéchois, coeur fidèle''. Série de six épisodes basée sur des faits vécus
21:30 SCIENCE REALITE
22:00 DOSSIERS
''La santé mentale''.
22:30 TELEJOURNAL NATIONAL
22:50 NOUVELLES PROVINCIALES ET SPORTS
23:00 CINEMA
''Confession d'un commissaire de police''. Drame policier avec Martin Balsam et Franco Nero.

DÉCOUPEZ ICI

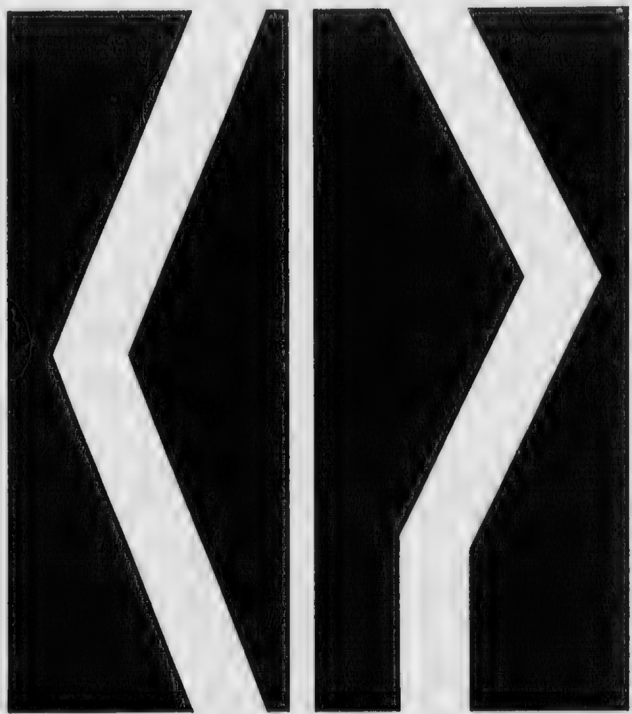
PROGRAMME DE LA RADIO ET DE LA TÉLÉVISION



COUP D'OEIL

SEMAINE DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 1975

UNE CAISSE C'EST

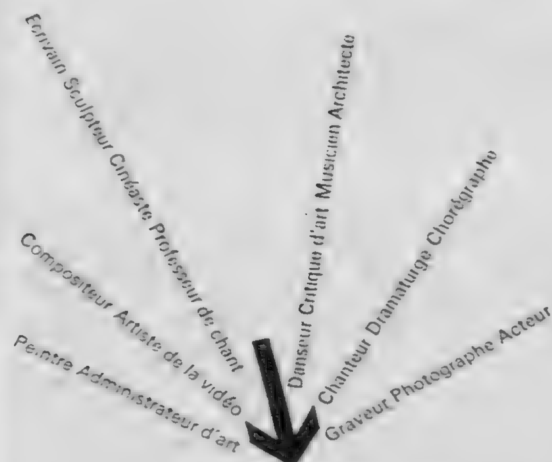


POPULAIRE
POUR 25,000
SOCIETAIRES

AVIS AUX COMMERÇANTS FRANCO-MANITOBAINS

Pour tous vos besoins publicitaires...
CALENDRIER...ALLUMETTES...PLUMES...SOUVENIRS, etc.
Appelez Norbert-J. Durand, La Broquerie, Manitoba
Téléphone: 424-5203

Le Conseil des Arts du Canada offre des bourses aux professionnels des arts :



Bourses de travail libre

destinées à ceux dont l'apport, au cours d'une période de plusieurs années, a été remarquable. Jusqu'à $15,000 (allocation de subsistance et indemnités de frais d'exécution et de déplacement compris).

Dates limites : le 15 octobre 1975 pour toutes les disciplines et le 1er avril 1976 pour un deuxième concours réservé aux arts plastiques et aux lettres.

Bourses de perfectionnement

destinées aux artistes qui ont terminé leur formation de base. Jusqu'à $7,000, plus un maximum de $900 pour les frais d'exécution, plus frais de déplacement au besoin.

Dates limites : le 15 octobre 1975 pour toutes les disciplines, et le 1er avril 1976 pour toutes les disciplines sauf la musique.

De plus, les artistes peuvent solliciter en tout temps :

des bourses de courte durée

des bourses de voyage

des bourses de frais

Pour de plus amples renseignements, consultez la brochure *Aide aux artistes*, distribuée par les centres d'Information Canada, ou écrivez au :

Conseil des Arts du Canada,
Service des bourses pour artistes,
C.P. 1047,
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

LE QUOTIDIEN devient "CE SOIR"

Notre magazine quotidien d'information et d'affaires publiques s'appellera dorénavant CE SOIR. Diffusée du lundi au vendredi à 18h00, la partie nationale de cette émission est animée par Bernard Derome, et la partie régionale de 18h30 à 19h00, qui s'appellera maintenant CE SOIR AU MANITOBA, est animée par Georges Paquin et Daniel Poulin.



G. PAQUIN



D. POULIN

Les Beaux Dimanches

Monsieur B
le 7, 19 h 30

Première de la saison

Avec le réalisateur Jacques Demers, Raymond Barrette à la direction technique, Hervé Bibeau à la régie sonore et Gabrielle Dagenais, script-assistante, **Monsieur B** fait sa rentrée d'automne en compagnie de Donald Lautrec, Renée Claude, Pierre Létourneau et France Castel. Cette première émission d'une nouvelle super-série sera diffusée aux **Beaux Dimanches** du 7 septembre à compter de 19 h 30 et les invités de Jacques Boulanger participeront à des duos, chansons de groupes et de nombreux autres numéros où tendresse, bonne humeur et fantaisie feront retrouver aux téléspectateurs l'un de leurs animateurs favoris. Au moment où l'été poursuivra son cours tout en s'épuisant le plus discrètement possible, **Monsieur B** prolongera pour les uns la légèreté ensoleillée de la saison estivale et hâtera pour d'autres, plus portés au "spleen" automnal, l'intimité chaleureuse qui a fait de cette émission de variétés l'une des plus appréciées du réseau français de Radio-Canada.

A la direction musicale, François Cousineau colorera de son talent habituel chacun des caprices et nuances de cette première où les artistes, **spécialement** choisis pour la circonstance, seront à la hauteur des goûts extrêment variés de leur public.

Humour, tendresse et fantaisie plus que jamais à «l'écoute» des téléspectateurs, telle est, pour 1975/76, la magique formule qui donnera vie à une nouvelle saison de francs, de formidables succès à l'écran du réseau français de Radio-Canada.

CKSB — 1050 HORAIRE AUTOMNE — HIVER 75-76

LUNDI AU VENDREDI

5h55	BONJOUR
7h10	INFORMATIONS AGRICOLES
8h00	LE MONDE CE MATIN
8h24	DÉCIBEL
9h05	MARCHÉ AUX PUCES
9h30	DÉCIBEL
10h30	LES JOYEUX TROUBADOURS
11h05	À L'ANTENNE — PIERRE PAQUETTE
12h03	LE TEMPS QUI CHANTE
13h00	LE MONDE MAINTENANT — INFORMATIONS OUEST
13h15	DÉTENTE OU ÉMISSION SCOLAIRE
13h31	À L'ANTENNE — COLETTE DEVLIN
14h03	PRÉSENT NATIONAL
14h32	TROIS RUBRIQUES
15h05	RELAX
17h03	EXPRÈS
18h00	DE TOUS LES POINTS DU MONDE
18h24	ACTUEL-SON

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
19h30	THEÂTRE DES AMÉRIQUES	CONCERT INTIME	LES GRANDS CONCERTS	ORCHESTRE SYMPHONIQUE	BANC D'ESSAI
20h00		DOCUMENTS			PREMIERES
20h30	RÉCITAL D'ORGUE				
21h00	LE MONDE CE SOIR				
21h30	ORCHESTRE DE CHAMBRE DU QUEBEC	LES GRANDES RELIGIONS	CONNAISSANCE D'AUJOURD'HUI	A CAPPELLA	LA FEUILLAISON
[illegible]	BOOK CLUB	L'ART AUJOURD'HUI	LITTÉRATURE AU PLURIEL	DES LIVRES ET DES HOMMES	LE PONT DES ARTS
22h30	JAZZ ET BLUES				
23h03	PENSÉES DE LA NUIT				
23h08	ALLIAGE				
00h03	PAR QUATRE CHEMINS				

SAMEDI	DIMANCHE	
INFORMATIONS AGRICOLES		6h50
LE MONDE CE MATIN		7h00
BONJOUR	AU TEMPS DES CATHÉDRALES	7h10
	MESSE	8h05
CHANSON EN ÉTOFFE DU PAYS	C'EST DIMANCHE	9h05
CHRONIQUE DU DISQUE	ENTRETIENS	10h03
	JEUNES ARTISTES	10h30
LE MONDE MAINTENANT		11h00
NOIR SUR BLANC	PRESENT INTERNATIONAL	11h15
SCIENCE ET VOUS	DIALOGUE	12h10
DISCOTHÈQUE OUVERTE	AU GRÉ DE LA FANTAISIE	13h03
	HORIZONS	15h03
	RÉCITAL	15h30
FLEUR AUX DENTS	UKRAINIENS	16h03
DE TOUS LES POINTS DU MONDE		17h00
CARNET MONDAIN		17h10
LA BOURSE ET LA VIE	GENS DE MON PAYS	17h20
VOIX ET RYTHMES DU PAYS	ILS SONT DES NÔTRES	18h03
OPÉRA	À FLEUR DE NUIT	19h03
MUSIQUE DE BALLET		22h30
PENSÉES DE LA NUIT		23h03
NOCTAMBULES	ORCHESTRES CANADIENS	23h08

émissions locales

DU LUNDI AU VENDREDI

RADIO-JOURNAL

6h00, 7h00, 9h00, 10h00, 11h00, 14h00, 15h00, 16h00, 22h00, 23h00, 24h00.

NOUVELLES PROVINCIALES

7h30, 8h10, 10h03, 12h00, 13h00, 14h03, 15h03, 17h00, 18h00.

SPORTS (NATIONAL)

7h31, 8h17, 13h17, 18h17.

SPORTS (LOCAL)

7h36, 8h22, 18h22.

SAMEDI ET DIMANCHE

RADIO-JOURNAL

8h00, 9h00, 10h00, 12h00, 13h00, 15h00ds, 18h00, 19h00, 20h00ds, 22h00ds, 23h00, 24h00ss.

NOUVELLES PROVINCIALES

8h03ss, 9h03ds, 11h10, 12h03, 14h00ds, 15h00ss, 16h00ss.

SPORTS (NATIONAL)

6h53, 12h05, 17h15, 22h03ds.

ds : dimanche seulement

ss : samedi seulement.

township 48; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 49; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive ouest du lac Winnipeg; de là dans la direction sud et dans la direction est suivant ladite rive jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à son intersection avec le prolongement vers le sud de la limite ouest de la réserve indienne de Poplar River n° 16, ladite intersection se trouvant dans une baie située sur le côté est du lac Winnipeg; de là vers le nord suivant ledit prolongement et ladite limite ouest jusqu'à la limite nord de ladite réserve indienne; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'est traversant le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la limite est de ladite réserve indienne; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la frontière est du Manitoba.

(Population: 63,758)

3. DAUPHIN comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et du 53e parallèle de latitude nord et qui va de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 44; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive est du lac Winnipegosis; de là vers le sud suivant ladite rive est jusqu'à la limite nord du township 35; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Manitoba; de là vers l'est et vers le sud suivant les rives sud et ouest du lac Manitoba jusqu'à la limite nord du township 14; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 19; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du parc national du Mont Riding; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 21; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; de là vers le nord suivant ladite frontière ouest du Manitoba jusqu'au point de départ.

(Population: 57,999)

4. LISGAR comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière sud du Manitoba et de la limite est du rang 16, à l'ouest du 1er méridien et qui va de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Pélican; de là vers le nord-ouest suivant ladite rive sud jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'est suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite ouest de la cité de Winnipeg; de là vers le sud et vers l'est suivant les limites ouest et sud de ladite cité jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite nord de la ville d'Emerson, située à l'ouest de la rivière Rouge; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites nord et ouest de ladite ville jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest suivant la frontière sud du Manitoba jusqu'au point de départ.

(Population: 65,089)

5. PORTAGE—MARQUETTE comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière ouest du Manitoba et de la limite nord du township 21 et qui va de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du parc national du Mont Riding; de là vers le sud suivant la limite est dudit parc jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 19; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 14; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive ouest du lac Manitoba; de là vers le sud et vers l'est suivant ladite rive jusqu'à la limite est du rang 5, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Woodlands; de là vers l'est suivant ladite limite sud jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier; de là vers le sud suivant ladite limite ouest jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite est du rang 17, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 10; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 23, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 12; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la frontière ouest du Manitoba; de là vers le nord suivant ladite frontière ouest du Manitoba jusqu'au point de départ.

(Population: 65,052)

6. PROVENCHER comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la frontière sud du Manitoba et de la limite ouest de la ville d'Emerson et qui va de là vers le nord et vers l'est suivant les limites ouest et nord de ladite ville jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite sud de la cité de Winnipeg; de là vers l'est et vers le nord suivant les limites sud et est de ladite cité jusqu'à la limite nord de ladite cité; de là vers le nord suivant la limite est de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est et la limite est de la municipalité rurale de Saint-Clément jusqu'à la limite nord de la moitié sud du township 15; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 8, à l'est du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite sud de la réserve indienne de Fort Alexander n° 3; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les limites sud et ouest de ladite réserve indienne jusqu'à la rive sud du lac Winnipeg; de là dans une direction générale vers le nord suivant les rives sud et est du lac Winnipeg jusqu'à l'intersection du 53e parallèle de latitude nord et du prolongement vers le sud de la limite ouest de la réserve indienne de Poplar River n° 16; de là vers le nord suivant ledit prolongement et ladite limite ouest jusqu'à la limite nord de ladite réserve indienne; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'est traversant le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à la limite est de ladite réserve indienne; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit parallèle jusqu'à la frontière est du Manitoba; de là vers le sud suivant ladite frontière est jusqu'à la frontière sud du Manitoba; de là vers l'ouest suivant ladite frontière sud du Manitoba jusqu'au point de départ.

(Population: 63,314)

7. SELKIRK—INTERLAKE comprend le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection du 53e parallèle de latitude nord et de la rive est du lac Winnipeg et qui va de là vers le sud et vers l'ouest suivant les rives est et sud dudit lac jusqu'à la limite ouest de la réserve indienne de Fort Alexander n° 3; de là vers le sud et vers l'est suivant les limites ouest et sud de ladite réserve indienne jusqu'à la limite est du rang 8, à l'est du 1er méridien; de là vers le sud suivant ladite limite est jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Saint-Clément, dans le township 15; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites sud et est de ladite municipalité jusqu'à la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'ouest et la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest; de là vers le sud suivant la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite nord de la cité de Winnipeg; de là vers l'ouest et vers le sud suivant les limites nord et ouest de ladite cité jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'à la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-François-Xavier; de là vers le nord suivant ladite limite ouest jusqu'à la limite sud de la municipalité rurale de Woodlands; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la limite est du rang 5, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la rive sud du lac Manitoba; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les rives sud et ouest dudit lac jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 35; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la rive est du lac Winnipegosis; de là vers le nord suivant la rive est dudit lac jusqu'à la limite nord du township 44; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 19, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 48; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la limite est du rang 15, à l'ouest du 1er méridien; de là vers le nord suivant ladite limite est jusqu'à la limite nord du township 49; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à la rive ouest du lac Winnipeg; de là vers le sud et vers l'est suivant la rive ouest dudit lac jusqu'au 53e parallèle de latitude nord; de là vers l'est suivant ledit 53e parallèle jusqu'au point de départ.

(Population: 61,950)

8. SAINT-BONIFACE comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'ouest de la limite nord du lot soixante-douze (72) en bordure de la rivière, dans la paroisse de Saint-Boniface et qui va de là vers l'est suivant ledit prolongement et ladite limite nord jusqu'au chemin Panet; de là vers le sud suivant le chemin Panet jusqu'à la limite sud du lot soixante-quinze (75) dans les deux milles extérieurs de la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'est suivant ladite limite sud jusqu'au chemin Dugald; de là vers l'est suivant le chemin Dugald jusqu'à la limite ouest du lot cent soixante-deux et demi (162½) figurant sur le plan de subdivision des biens-fonds de la Mission catholique romaine enregistré sous le n° 433 au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg; de là vers le sud suivant la limite ouest des lots cent soixante-deux et demi (162½) et cent soixante et un et demi (161½) figurant sur ledit plan n° 433 jusqu'à la limite sud dudit lot cent soixante et un et demi (161½); de là vers l'est suivant ladite limite sud jusqu'à la limite est du chemin Plessis; de là vers le sud suivant ladite limite est du chemin Plessis et la limite est de la cité de Winnipeg jusqu'à la limite sud de ladite cité; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

(Population: 79,677)

9. WINNIPEG—ASSINIBOINE comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Assiniboine et du prolongement vers le nord de la ligne médiane de la rue Waverley et qui va de là vers le sud suivant ledit prolongement et la rue Waverley jusqu'au boulevard McGillivray; de là vers l'ouest suivant le boulevard McGillivray jusqu'à la limite ouest du chemin Brady (la limite ouest du chemin de quatre milles longeant à l'ouest la paroisse de Saint-Vital); de là vers le sud suivant ladite limite ouest jusqu'à la limite sud du chemin de quatre milles longeant au sud la paroisse de Saint-Charles; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud et la limite sud de la cité de Winnipeg jusqu'à la limite ouest de ladite cité; de là vers le nord suivant ladite limite ouest jusqu'à la limite nord de ladite cité; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'au chemin Sturgeon; de là vers le sud suivant le chemin Sturgeon jusqu'à la promenade Murray Park; de là vers l'est suivant la promenade Murray Park jusqu'à la rue Moray; de là vers le sud suivant la rue Moray et son prolongement vers le sud jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'est suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

(Population: 76,628)

10. WINNIPEG—BIRDS HILL comprend la partie de la cité de Winnipeg et le territoire commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'ouest de la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers l'est suivant ledit prolongement et la limite nord jusqu'à la limite est de la municipalité rurale de Saint-Paul-Est; de là vers le sud suivant la limite est de ladite municipalité et la limite est de la cité de Winnipeg jusqu'à la limite sud du chemin Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant la limite sud du chemin Saint-Boniface jusqu'au chemin Plessis; de là vers le nord suivant le chemin Plessis jusqu'à la limite sud du lot cent soixante et un et demi (161½) figurant sur le plan de subdivision des biens-fonds de la Mission catholique romaine enregistré sous le n° 433 au Bureau d'enregistrement des terres de Winnipeg; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'à la limite ouest dudit lot; de là vers le nord suivant la limite ouest des lots cent soixante et un et demi (161½) et cent soixante-deux et demi (162½) figurant sur ledit plan n° 433 jusqu'au chemin Dugald; de là vers l'ouest suivant le chemin Dugald jusqu'à la limite sud du lot soixante-quinze (75) dans les deux milles extérieurs de la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant ladite limite sud jusqu'au chemin Panet; de là vers le nord suivant le chemin Panet jusqu'à la limite nord du lot soixante-douze (72) en bordure de la rivière, dans la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique (embranchement Lac-du-Bonnet); de là vers le nord suivant ladite voie ferrée jusqu'au prolongement vers l'est de l'avenue Washington; de là vers l'ouest suivant ledit prolongement et l'avenue Washington jusqu'à la route Henderson; de là vers le nord suivant la route Henderson jusqu'au prolongement vers l'ouest de l'avenue Ottawa; de là vers l'ouest suivant ledit prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

(Population: 78,453)

11. WINNIPEG-CENTRE comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine et qui va de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'au pont Maryland; de là vers le nord suivant le pont Maryland et la rue Sherbrook jusqu'à l'avenue Notre-Dame; de là vers l'ouest suivant l'avenue Notre-Dame jusqu'à la limite ouest du boulevard Brookside; de là vers le nord suivant ladite limite ouest jusqu'au prolongement vers l'ouest de l'avenue Selkirk; de là vers l'est suivant ledit prolongement et l'avenue Selkirk jusqu'à la rue Keewatin; de là vers le sud suivant la rue Keewatin jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique (voie principale); de là vers l'est suivant ladite voie ferrée jusqu'au pont Arlington; de là vers le nord suivant le pont Arlington et la rue Arlington jusqu'à l'avenue Burrows; de là vers l'est suivant l'avenue Burrows jusqu'à la rue Main; de là vers le nord suivant la rue Main jusqu'à la limite sud du parc St. John; de là vers l'est suivant ladite limite sud et son prolongement vers l'est jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le nord suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement vers l'ouest de l'avenue Ottawa; de là vers l'est suivant ledit prolongement jusqu'à la route Henderson; de là vers le sud suivant la route Henderson jusqu'à l'avenue Washington; de là vers l'est suivant l'avenue Washington et son prolongement vers l'est jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique (embranchement Lac-du-Bonnet); de là vers le sud suivant ladite voie ferrée jusqu'à la limite nord du lot soixante-douze (72) en bordure de la rivière, dans la paroisse de Saint-Boniface; de là vers l'ouest suivant ladite limite nord et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

(Population: 77,126)

12. WINNIPEG—FORT GARRY comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection de la rivière Assiniboine et de la rivière Rouge et qui va de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière Rouge jusqu'à la limite sud de la cité de Winnipeg; de là vers l'ouest et vers le nord suivant les limites sud et ouest de ladite cité et la limite ouest du chemin Brady (la limite ouest du chemin de quatre milles longeant à l'ouest la paroisse de Saint-Vital) jusqu'au boulevard McGillivray; de là vers l'est suivant le boulevard McGillivray jusqu'à la rue Waverley; de là vers le nord suivant la rue Waverley et son prolongement vers le nord jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'est suivant la ligne médiane de la rivière Assiniboine jusqu'au point de départ.

(Population: 76,001)

13. WINNIPEG—KILDONAN comprend la partie de la cité de Winnipeg et le territoire borné par une ligne commençant à l'intersection de la ligne médiane de la rivière Rouge et du prolongement vers l'est de la limite sud du parc St. John et qui va de là vers l'ouest suivant ledit prolongement et la limite sud jusqu'à la rue Main; de là vers le sud suivant la rue Main jusqu'à l'avenue Burrows; de là vers l'ouest suivant l'avenue Burrows jusqu'à la rue Arlington; de là vers le sud suivant la rue Arlington et le pont Arlington jusqu'à la voie ferrée du Canadien Pacifique (voie principale); de là vers l'ouest suivant ladite voie ferrée jusqu'à la rue Keewatin; de là vers le nord suivant la rue Keewatin jusqu'à l'avenue Selkirk; de là vers l'ouest suivant l'avenue Selkirk et son prolongement vers l'ouest jusqu'à la limite ouest de la cité de Winnipeg, à l'angle du boulevard Brookside; de là vers le nord suivant la limite ouest de ladite cité et la limite ouest de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest jusqu'à la limite nord de la municipalité rurale de Saint-Paul-Ouest; de là vers l'est suivant ladite limite nord et son prolongement

vers l'est jusqu'à la ligne médiane de la rivière Rouge; de là vers le sud suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au point de départ.

(Population: 76,537)

14. WINNIPEG—ST. JAMES comprend la partie de la cité de Winnipeg bornée par une ligne commençant à l'intersection des lignes médianes de l'avenue Notre-Dame et de la rue Sherbrook et qui va de là vers le sud suivant la rue Sherbrook et le pont Maryland jusqu'à la ligne médiane de la rivière Assiniboine; de là vers l'ouest suivant la ligne médiane de ladite rivière jusqu'au prolongement vers le sud de la rue Moray; de là vers le nord suivant ledit prolongement et la rue Moray jusqu'à la promenade Murray Park; de là vers l'ouest suivant ladite promenade jusqu'au chemin Sturgeon; de là vers le nord suivant le chemin Sturgeon jusqu'à la limite nord de la cité de Winnipeg; de là vers l'est suivant ladite limite nord jusqu'à l'avenue Notre-Dame, à l'angle du boulevard Brookside; de là vers l'est suivant l'avenue Notre-Dame jusqu'au point de départ.

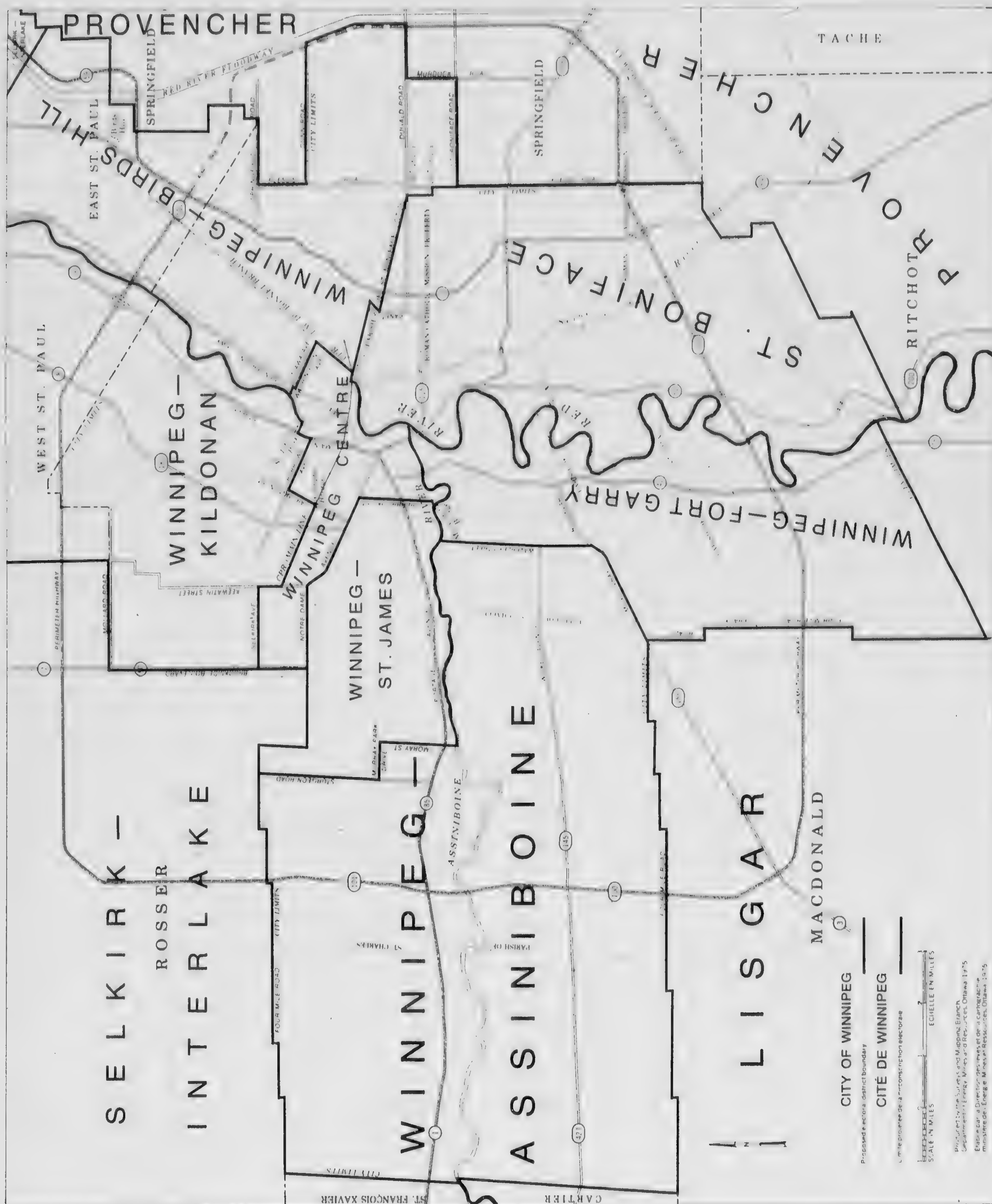
(Population: 75,856)

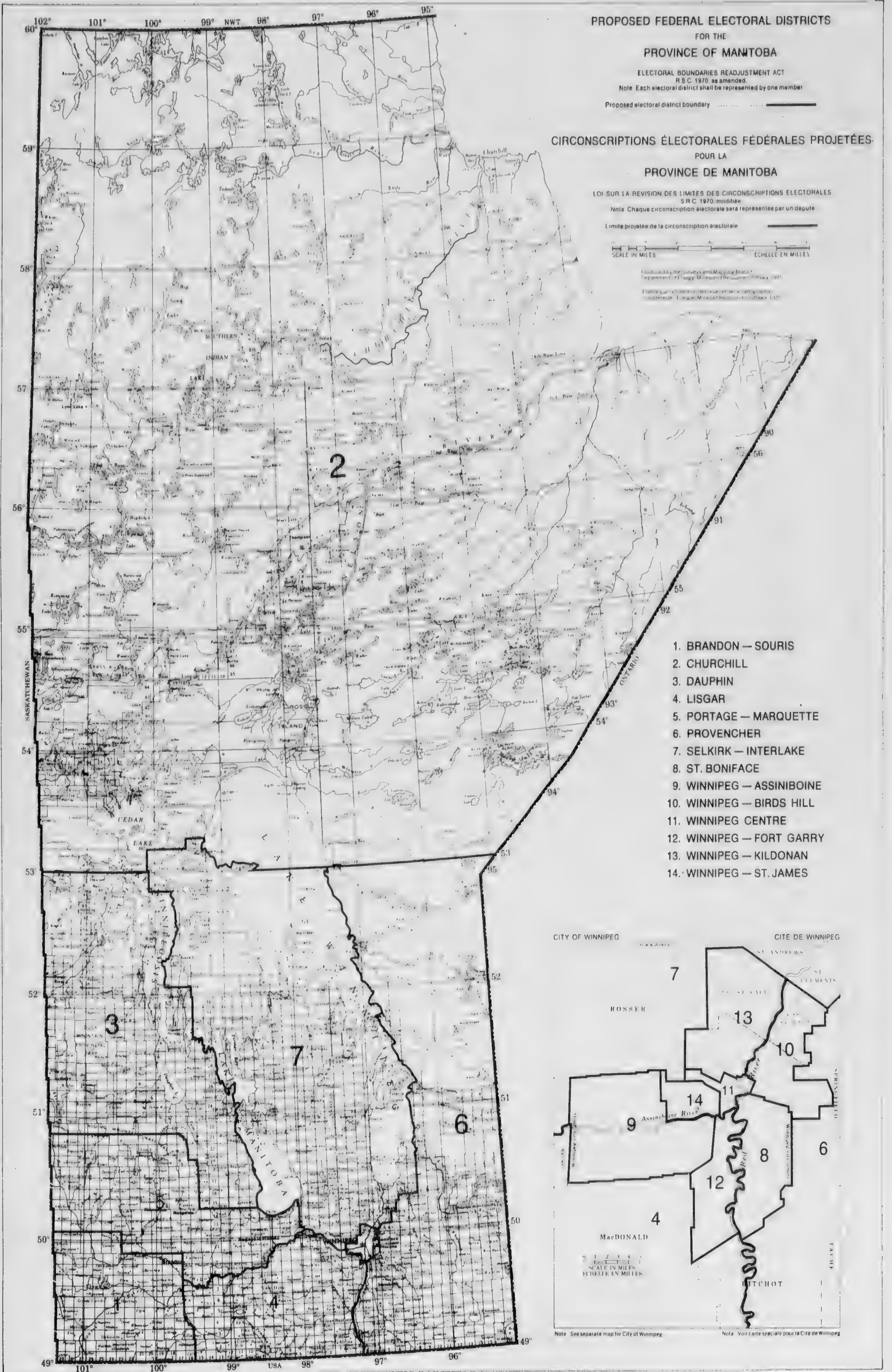
PARTIE IV

Motifs des limites proposées

La modification apportée à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* qui porte le nombre des circonscriptions électorales fédérales du Manitoba de douze (12) à quatorze (14) a permis à la Commission de présenter cette année à la population du Manitoba une proposition plus acceptable que celle formulée en 1972-1973. Évidemment, il nous faut toujours tenir compte des données du recensement décennal de 1971.

Nous avons pu suivre les limites naturelles commes les lacs et les rivières et maintenir la circonscription de Churchill au "nord de 53". Une modification apportée à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* a supprimé l'expression "taux relatif de croissance", élément que l'on prenait en considération pour ajuster les tolérances au-dessus ou au-dessous du quotient de chaque circonscription; la Commission n'a donc pas eu à envisager ce facteur. Nous poursuivons notre étude, cependant, afin de tenir compte dans toute la mesure du possible de la question de la "communauté d'intérêts" pour chaque circonscription électorale




PROPOSED FEDERAL ELECTORAL DISTRICTS
FOR THE
PROVINCE OF MANITOBA
ELECTORAL BOUNDARIES READJUSTMENT ACT
R S C. 1970, as amended.
Note Each electoral district shall be represented by one member
Proposed electoral district boundary
CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES PROJETÉES
POUR LA
PROVINCE DE MANITOBA
LOI SUR LA REVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES
S R C 1970, modifiée
Nota Chaque circonscription électorale sera représentée par un député
Limite projetée de la circonscription électorale
SCALE IN MILES
ÉCHELLE EN MILLES
1. BRANDON — SOURIS
2. CHURCHILL
3. DAUPHIN
4. LISGAR
5. PORTAGE — MARQUETTE
6. PROVENCHER
7. SELKIRK — INTERLAKE
8. ST. BONIFACE
9. WINNIPEG — ASSINIBOINE
10. WINNIPEG — BIRDS HILL
11. WINNIPEG CENTRE
12. WINNIPEG — FORT GARRY
13. WINNIPEG — KILDONAN
14. WINNIPEG — ST. JAMES
CITY OF WINNIPEG
CITÉ DE WINNIPEG
ROSSER
MacDONALD
SCALE IN MILES
ECHELLE EN MILLES
Assiniboine River
Red River
Note See separate map for City of Winnipeg
Nota Voir carte spéciale pour la Cité de Winnipeg
SASKATCHEWAN
ONTARIO
NWT
USA
CEDAR LAKE
MANITOBA
SOUTHERN INDIAN LAKE
CROSS ISLAND
102°
101°
100°
99°
98°
97°
96°
95°
94°
93°
60°
59°
58°
57
56°
55°
54°
53
52°
51°
50°
49°

Le Petit Coin

Salut les amis!
Me voilà de retour!!
Voici une page spéciale pour la rentrée en classe et la Journée de l'Accueil.
Amuse-toi bien!
Bicolo





BONJOUR! ICI, C'EST CHEZ VOUS!

Quel beau thème pour souhaiter la bienvenue à tous tes copains, anciens et nouveaux!

C'est le thème de la journée d'Accueil, vendredi, le 5 septembre, dans les écoles du Manitoba.

Une journée d'Accueil, c'est quoi?

C'est une journée où l'on organise dans sa classe ou dans l'école des activités spéciales pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux copains, aux professeurs anciens et nouveaux et pour renouer d'amitié avec les copains que tu revois après deux mois de vacances! Il s'agit de créer une belle amitié entre tous ceux qui passeront cette année ensemble.

Pour faire de cette journée, un vrai jour de fête, tu peux :

a) Faire des affiches et les mettre bien en vue dans l'école.

b) Chercher avec les copains de ta classe un mot d'ordre, un slogan, qui servira toute la journée.

c) Faire les premiers pas pour rencontrer un nouveau dans ta classe.

d) Participer avec entrain aux activités qui seront organisées dans l'école.

En cherchant un peu, tu trouveras beaucoup de choses intéressantes à faire!

Peut-être qu'à la fin de la journée, vous pourriez choisir Monsieur ou Mademoiselle "Bon Accueil"?

Qu'en penses-tu? Seras-tu Candidat?

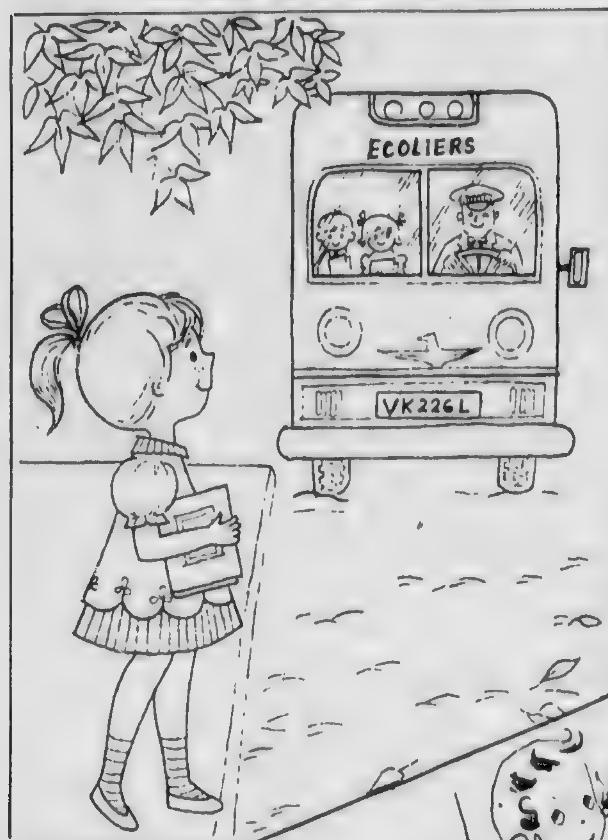
Bonne chance!

BICOLO

N.B.:

N'oublie pas de porter avec fierté ton "SOURIRE", c'est très important pour accueillir l'autre!

C'est amusant de revoir ses amis, vois comme ils sont souriants!



Message secret....

Si tu sais que les chiffres remplacent les lettres (ex. 1-A, 2-B, 3-C etc..) peux-tu lire le message de Marc?

10-5 19-21-9-19 20-15-14 1-13-9

9-3-9 3-5-12-20 2-8-5-26 22-15-21-19 .

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

U V W X Y Z
21 22 23 24 25 26









Ce professeur distrait a tout mêlé son message.

Peux-tu le déchiffrer pour lui?



Voici un petit "test" que tu peux faire pour mieux te connaître.

ES-TU BON CAMARADE ?

	Oui	Non
Je m'intéresse à tous mes compagnons surtout à ceux qui sont seuls ...	....	....
J'accepte les bonnes idées des autres	....	....
Quand mon équipe perd aux jeux, je reste ami	....	....
Après une dispute, je fais le premier pas pour me réconcilier	....	....
A ceux qui trichent j'explique le jeu	....	....
En classe, je suis content quand les autres ont du succès	....	....
Quand je ne réussis pas, je garde la bonne humeur	....	....
Je m'offre à expliquer le devoir à un copain en retard	....	....
Je suis toujours prêt à participer aux activités de ma classe	....	....
Je suis fier de mon école et je le dis	....	....

* * * * * * * * *

Si tu as 4 "oui", tu as encore du travail à faire.

Si tu as 7 "oui", c'est encourageant, continue et ça viendra.

Si tu as 10 "oui", c'est merveilleux! Tu sauras certainement te faire de nombreux amis et semer la joie et l'amitié dans ta classe!

BICOLO SALUE SES NOUVEAUX MEMBRES

2899 Pierre Desilets, Winnipeg, Manitoba.
2900 Ronald Maniot, Saint-Boniface, Man.
2901 Léo Brémaud, La Broquerie, Man.
2902 Joanne Brémaud, La Broquerie, Man.
2903 Guylaine Gagnon, Franklin, Sept-Iles, Qué.
2904 Wayne Devlin, Transcona, Man.
2905 Fernand Detillieux, Saint-Malo, Man.
2906 Gisèle Beaudette, St-Jean-Baptiste, Man.
2907 Louise Nakonesky, Dauphin, Man.
2908 Daniel Brunel, Winnipeg, Man.
2909 Gloria Robert, Aubigny, Man.
2910 Edouard Robert, Aubigny, Man.
2911 David Robert, Aubigny, Man.
2912 Stanley Robert, Aubigny, Man.
2913 Nadine Bérard, N.-Dame-de-Lourdes, Man.
2914 Marlene Trudel, Saint-Malo, Man.
2915 Solange Bruneau, Saint-Claude, Man.
2916 Marc Bruneau, Saint-Claude, Man.
2917 Emile Petit, Ile-des-Chênes, Man.

MEMBRE GAGNANT
No 666 — Monique Phaneuf, 13 ans
131, rue Hébert
Saint-Boniface, Manitoba

Pauvre Jeanette... elle est bien perdue!
C'est qu'elle est nouvelle dans l'école. Vite, aide-lui à retrouver sa classe!



ATTENTION... ATTENTION! ! !

Si tu n'es pas encore membre de mon Club... tu peux le devenir aujourd'hui. Tu n'as qu'à découper le coupon au bas de cette page.

A chaque semaine, un gagnant est choisi parmi les membres.



Pour recevoir ta carte de membre remplis ce coupon

Club de Bicolo
C. P. 262
St-Pierre, Manitoba
R0A 1V0

Nom: ____________________
Adresse: ____________________
____
Code postal: ____________________
Ville: ____________________
Age: __________ Grade: __________

Nouveau foyer (suite)

du foyer. Il remercia ensuite tous les responsables du projet, en particulier, le comité local. En terminant, Monsieur le Maire nous a dit que la condition atroce des rues du village disparaîtra très bientôt. Il annonça aussi le lancement d'un concours auquel pourra participer toute la population de la communauté. Ce concours est pour trouver un nom pour le foyer. Le nom que choisira le conseil du village sera rendu public lors de la bénédiction officielle du foyer.

Le gouvernement fédéral a participé au projet et il était dans l'ordre qu'il soit aussi représenté. L'Honorable Barnett J. Danson, Ministre des Affaires urbaines n'a pas été en mesure de se rendre à Saint-Lazare pour l'occasion, il délégua M. Peter Anderson pour le représenter. M. Anderson est responsable des programmes de la Central Mortgage and Housing Corporation. Il s'est dit heureux d'avoir eu l'occasion de collaborer avec la Société d'Habitation du Manitoba à la réalisation de ce projet pour la communauté de Saint-Lazare. Soit dit en passant, la Central Mortgage a fourni 90% des fonds pour ce projet. M. Anderson présenta, au nom de l'Honorable Barnett Danson, un drapeau canadien pour le foyer.

S'adressant aux résidents du foyer, M. Anderson leur dit que s'il préférait placer ce drapeau à l'extérieur, la Société d'Habitation se ferait un plaisir de fournir les fonds nécessaires pour l'érection d'un mât à cette fin.

Monsieur Dubowits, au nom du bureau de direction de la Société d'Habitation remit ensuite la clef du foyer à Mme Lorette Dupont, représentante du comité local.

L'orateur invité pour l'occasion était M. Maurice Gauthier, sous-ministre du développement co-opératif au Manitoba et vice-président de la Société d'Habitation. Il s'est dit heureux de se retrouver de nouveau à Saint-Lazare et d'être témoin de ce projet. C'est grâce à l'initiative du gouvernement provincial actuel que ce projet, tout comme beaucoup d'autres semblables, est aujourd'hui une réalité de dire M. Gauthier. C'est aussi M. Gauthier qui, au nom de l'honorable Saul Miller et du Gouvernement provincial, coupa le ruban traditionnel et déclara la résidence officiellement ouverte. Mme Rubey McAuley et M. Jean Blouin, les deux premiers résidents du foyer, assistaient M. Gauthier.

Un goûter et une visite de l'édifice clôturaient la cérémonie.

L'édifice, situé au nord de la 3e avenue, entre les rues Queen et Principale, comprend 12 unités, soit 2 pour couples et 10 pour célibataires. Le coût total de cet édifice en pierre Tyndall est de $156,323.00 soit une moyenne de $13,-026.00 l'unité.

C'est le comité dit Saint-Lazare Housing Authority qui s'occupera des affaires du foyer tout comme il le fait pour le centre d'habitation pour les familles à revenu modique. Les membres de ce comité sont Mesdames Lorette Dupont et Irène Belhumeur, et Messieurs Léon Fouillard, Jonas Boyer, Ulmer Horning et Robert Fleury. Madame Adèle Belhumeur en est la secrétaire.

Six des douze unités sont actuellement occupées. Nous y trouvons M. et Mme John Falloon, Mesdames Rosine Chartier, Rubey McAuley, Lucy Vaudry ainsi que Messieurs Jean Blouin et Joseph Tremblay. ■

La cuisine (suite)

pêche gardera sa vraie saveur estivale.

Choisir des pêches fermes et mûres. Les blanchir ½ à 1 minute dans l'eau bouillante, plonger dans l'eau froide, peler, couper et dénoyauter. Pour éviter la décoloration, les traiter à l'acide ascorbique. Utiliser 1/8 cuillerée à thé d'acide ascorbique. (en cristaux ou en poudre) ou 400 milligrammes (en comprimés) pour 2 tasses de fruits.

Omelette aux pêches

Faire dissoudre dans 2 cuillérées à table d'eau froide, en arroser les fruits et mélanger délicatement. Enrober de sucre à raison de ⅔ tasse pour 4 tasses de fruits préparés.

2 oeufs
Pincée de sel
1 c. à table de sucre
2 c. à table de lait
½ c. à table de beurre
1 pêche pelée, dénoyautée et tranchée
1 c. à table d'amandes mondées, effilées
Sucre pour saupoudrer.

Fouetter les oeufs légèrement puis ajouter sel, sucre, lait et bien mélanger. Dans un poêlon de 7 pouces, fondre le beurre jusqu'à ce qu'une goutte d'eau grésille. Verser le mélange d'oeufs et diminuer la chaleur. Cuire à feu doux, en soulevant les bords de l'omelette avec une spatule pour que le liquide s'y glisse. Quand les oeufs sont cuits, disposer les pêches sur une moitié de l'omelette, plier et saupoudrer d'amandes et de sucre. Dorer au grilleur, 1 à 2 minutes. Servir immédiatement. 2 portions.

□

Mise en conserve du maïs en crème — Laver les épis. Trancher une couche mince des grains de l'épi cru. Ensuite, trantrancher le reste des grains de l'épi et finalement gratter l'épi pour ôter tout le jus. Ajouter l'eau bouillante, utilisant la moitié autant d'eau que de maïs. Amener à ébullition, remuant pour empêcher de coller au fond. Remplir les récipients du produit chaud, sans tasser, laissant un espace de tête. Ajouter le sel. Stériliser dans un cuiseur sous pression, 105 minutes pour les bocaux d'une chopine (ou boîtes de 19 onces). L'emploi de bocaux d'une pinte (ou boîtes de 28 onces) n'est pas recommandé. ■

"Il disait la vérité quand il n'avait pas intérêt à mentir, mais il était capable de mensonges prodigieux".

NÉCROLOGIE

Mme Alfréda LAGACÉ

Le dimanche 17 août 1975 est décédée, à l'hôpital Saint-Boniface, à l'âge de 78 ans, Mme Alfréda Lagacé.

Son mari la précéda dans la tombe en 1944. La défunte laisse dans le deuil quatre enfants, René et Gabriel de La Salle, Mme Eugène Turcotte (Fernande) de Kenora, et Mme Robert Mann (Bibiane) de Saint-Boniface; trois enfants, du premier lit "step children", Gérard de Saint-Norbert, Soeur Armelle de Saint-Boniface, et Mme Conrad Levasseur (Gilberte) de St-Boniface; 23 petits-enfants et 26 arrière-petits-enfants; un frère, Joseph d'Auteuil; trois soeurs, Marie Van Walleghem, Christina d'Auteuil et Olive Brûlé.

Les funérailles, célébrées par l'abbé Pierre Raymond, assisté de M. l'abbé Svoboda, curé de La Salle, eurent lieu en l'église de La Salle le mercredi 20 août, suivies de l'inhumation dans le cimetière de la paroisse de La Salle.

REMERCIEMENTS

La famille Lagacé remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de Mme Lagacé. Un merci spécial aux abbés Raymond et Svoboda pour le beau service. Un merci aussi à la fameuse chorale, à l'organiste et aux dames de La Salle qui ont servi un délicieux goûter.

REMERCIEMENTS

Les familles Neyron, Larivière, Baudry et Dufault remercient les parents, amis et voisins qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par offrandes de messes, tributs floraux, assistance aux prières et aux funérailles ou de toute autre façon, à l'occasion du décès de M. Antoine (Tony) Neyron, époux de Madame Neyron, et de sa mère Madame Amanda Montagnon.

REMERCIEMENTS

Les familles Mondor, Pelletier et Cormier désirent remercier sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par l'offrande de messes ou assistance aux funérailles, à l'occasion du décès de M. Alfred Mondor.

Un merci tout spécial aux RR. PP. A. Girard et Alfred Desautels, O.M.I., au curé de la paroisse de Sainte-Anne, aux membres de la chorale et au personnel du Foyer Youville pour leur inlassable dévouement au cours de la maladie de M. Mondor. ■

IN MEMORIAM





A la douce mémoire de Daniel et Diane Bérard décédés les 16 juillet 1972 et 23 août 1974 respectivement

Afin d'avoir quelqu'un de spécial dans son ciel
Dieu vint chercher notre cher Daniel
Il a dû le trouver de son goût
Puisque deux ans après, au mois d'août
Il a pris aussi notre grande fille
Diane, l'aînée de la famille
C'est difficile de continuer sans vous deux
Ensemble nous étions si heureux
Nous avions pourtant un grand désir
Celui de vous chérir et vous voir grandir
Mais nous ne sommes pas maîtres du destin
Nous ne savons ce que nous réserve demain
Même si nous sommes bien assurés
Que là-haut vous avez trouvé le vrai bonheur
Vous resterez toujours dans nos coeurs
Vos plus sincères regrettés.

De vos parents Charles et Laurence Bérard, vos frères et soeur, Claude, Monique et Michel.

Philippe LAVACK
Directeur Général

SALON MORTUAIRE
Desjardins
357, RUE DES MEURONS, ST-BONIFACE, TEL.: 233-4949

REVÊTEMENT MURAL : 942-7317 PEINTURE : 942-7271

WESTERN
PAINT AND WALL COVERINGS
LE PLUS GRAND ASSORTIMENT
DE PEINTURE ET DE
REVÊTEMENT MURAL
DANS L'OUEST CANADIEN
Hargrave et William
M. J.-A. SCHIMNOWSKI, président



DR RAY PICHÉ
Dentiste
118, rue Horace
St-Boniface, Man.
R2H 0V9
Téléphone: 233-7726

Monuments Brunet
405, rue Bertrand
Tél. : 233-7864
PIERRE BRUNET, prop.

Chapelle funéraire COUTU
156, rue Marion
St-Boniface
L'établissement le plus ancien de St-Boniface
Téléphones :
233-7453 247-2325

LA VÉRITÉ
Celui qui a le Fils a la vie; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie.
(S. Jean, 5,12)

GLADSTONE
RENT A CAR
RENT A TRUCK
PAY LESS
775-4545
JEAN GAUTHIER
gerant

EUGÈNE LABELLE
Assurances générales et Vie
AUTOPAC
St-Pierre, Manitoba
Téléphone : 433-7758

BILLINKOFF'S LTD.
Bois de construction et contre-plaqués
625, rue Marion (en face de Canada Packers)
SAINT-BONIFACE, TEL. : 233-7121
Adressez-vous en français à Roger PERRIN

SAINT-LAURENT ET LE NORD DU LAC MANITOBA

par Godias Brunet

Voulez-vous, amis lecteurs, que nous partions pour Saint-Laurent et le Nord? Et me permettrez-vous de faire une supposition, quelque peu impertinente? . . . J'imagine que vous connaissez bien cette partie de la province de Manitoba, mais que vous ignorez absolument son état actuel; aussi me poserez-vous avec une opportunité dont je vous saurai gré des questions qui me permettront de préciser ce qui constitue le cachet intime de ce coin du pays, du point de vue social, économique et religieux.

O

Saint-Laurent est un des plus beaux sites qu'il y ait au Manitoba. Allez-y pour vous en convaincre.

Situé sur le bord du grand lac Manitoba où le soleil ne se couche jamais de la même façon: c'est Saint-Laurent-les-bains en été. C'est le temps où les villégiateurs viennent respirer l'air du large et laisser les soucis de la vie se fondre dans un bain régénérateur.

En automne, c'est le paradis des chasseurs. Les trains sont remplis de disciples de Nemrod qui connaissent les endroits propices pour descendre les canards dans leurs déplacements erratiques.

Saint-Laurent est habité par des Métis français et des Bretons. Demandez-leur s'ils voudraient changer de place pour aller vivre ailleurs. Leur réponse sera qu'ils n'envient le sort de personne. M. Louis Viel vous dira que c'est l'Aisance qui vient par la culture mixte, l'élevage des animaux et l'industrie laitière, sans compter les produits de la pêche et de la chasse qui ne sont pas à dédaigner, certes!

En hiver, on fait la pêche dans le grand lac, le poisson est expédié par wagons entiers à Winnipeg et aux Etats-Unis. Le poisson blanc du lac Manitoba est très recherché par les gourmets de Duluth, Saint-Paul et Chicago. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Il ne serait pas juste de laisser Saint-Laurent sans dire un mot des bons Pères Oblats et de leurs auxiliaires les Soeurs Franciscaines de Marie. Allons donc saluer le vénéré Père Péran qui, comme tout curé canadien, est l'âme de la paroisse. Quel homme! quel Breton! quel Canadien! Dès que vous entrez chez lui vous êtes chez vous, et l'hospitalité la plus cordiale règne chez lui. Autrefois, bien avant que le chemin du Canadien Nord y passât, les Pères Oblats y avaient une mission, pour desservir tout le Nord. C'est encore ce qui se pratique aujourd'hui. Les anciens se rappellent les randonnées du Père Camper et de ses compagnons qui faisaient jusqu'à 200 milles en traîne à chiens, pour évangéliser et civiliser les gens du Nord. Ce sont eux les véritables "Markers of Canada". L'oeuvre des Révérends Pères ne serait pas complète sans l'assistance des Soeurs Franciscaines, qui ont une magnifique école en pierre et un pensionnat qui leur font honneur. . . Elles passent leur vie à enseigner, à prier et à faire toute espèce de travaux artistiques et manuels.

Laissons là la plage, le manoir seigneurial des Pères enfoui dans le bosquet, l'église avec son clocher à jour, à l'exception de Vannes, cette contrée, grâce au chemin de fer, est toute développée sur une longueur de 100 milles. C'est bien dommage qu'on n'ait pas écouté l'appel chaleureux et souventes fois répété des Pères, de faire venir des colons de langue française. Tout ce territoire serait à nous aujourd'hui. Mais, non, on a préféré laisser venir les étrangers. En effet, à part quelques noyaux de familles disséminés ici et là, ce pays appartient aux Juifs, qui habitent Camper, aux Galiciens établis à Saint-Martin, aux Allemands à Moosehorn, aux Ecossais, Irlandais, Américains, Indiens, et surtout aux Islandais et aux Scandinaves implantés sur le bord du lac Manitoba. Quel dommage pour nous! Enfin, peut-être que la Providence a les yeux jetés sur nous ailleurs, dans quelque autre coin du pays. Toujours est-il que tous les "homesteads" sont pris, et que les gens sont en voie de prospérer, grâce à l'industrie laitière, à l'élevage, à la culture mixte et aux pêcheries. Le sol est plutôt de terre légère et semée de cailloux; partout il y a du foin, du bois et de l'excellente eau en abondance.

Pour faire plus ample connaissance avec ces nouveaux immigrants, nous étudierons chacun des groupes en particulier; un mot seulement de chacune des nationalités qui composent ce pays cosmopolite intéressera peut-être le lecteur. De tous ces groupes divers, les Islandais, les Norvégiens et les Suédois seront sans doute ceux qui règneront sur cette partie du pays. Le ministre des travaux publics est islandais. Il donne son appui et son influence pour faire ouvrir des chemins, établir des écoles sur le lac Manitoba. Lundar est le centre islandais le plus important. J'ai vu un vieillard de 75 ans qui allait conduire à Lundar un troupeau de moutons par une pluie battante. Il n'avait plus que 50 milles à faire pour se rendre au chef-lieu islandais. N'est-ce pas digne des pionniers de ce pays? Ce qu'ils ont dû souffrir et peiner pour s'établir dans cette province!

Jacques Des Autels, jockey

par CLAUDE GAGNÉ

"Tu devrais faire un jockey...", lui répétaient depuis longtemps ses frères en le taquinant à cause de sa petite taille.

Aujourd'hui, Jacques Des Autels a vingt ans, mesure cinq pieds et quatre pouces et est devenu jockey. Enfin, apprenti-jockey. Il vient de terminer sa première année aux Assiniboia Downs.

Nous nous sommes rendus chez Jacques, rue Claremont, à Saint-Boniface, où nous avons appris que c'est bien l'amour qu'il porte aux chevaux et non les taquineries de ses frères qui l'a orienté vers la carrière de jockey. Il monta à cheval pour la première fois à l'âge de neuf ans et dès ce moment, il décida de devenir jockey.

Du rêve à la réalité. Des onze années qui suivirent, il en passa quatre à franchir les étapes vers sa carrière rêvée. Son premier été d'apprentissage fut passé à promener les chevaux et à nettoyer les écuries. Au cours de l'été suivant, on lui montra comment prendre soin des chevaux. Le troisième été le vit à Toronto où il espérait commencer à monter à cheval. Déception. On le chargea de nouveau de la promenade des chevaux. Cela le désappointa mais il persévéra.

De retour à Toronto cette année, le même petit jeu recommença. Il coupa court et revint à Winnipeg. Par son père, Marcel qui connaissait le docteur Jacques qui connaissait Ralph Kennedy, le président de l'association des propriétaires de chevaux, il fut admis à la piste des Assiniboia Downs pour la saison en cours.

Depuis, Jacques s'est fidèlement rendu à la piste chaque matin à cinq heures trente pour entraîner les chevaux, espérant retenir l'attention. Malgré son peu d'expérience et la concurrence d'une trentaine d'autres jockeys, il fut choisi pour monter près de quarante chevaux au cours de la saison et à trois reprises, il fut gagnant. Début de carrière modeste, mais suffisant à nourrir cette flamme vers la réussite. "Dans ce métier, nous dit Jacques, la persévérance est nécessaire".

La saison est maintenant terminée et il retourne à Toronto pour s'inscrire aux établissements de Warren Beasley, à la piste Woodbine. Ses parents auraient peut-être préféré que Jacques choisisse un métier différent, mais ils lui font confiance, puisque c'est bien ce qu'il veut être: jockey.

Jacques nous a confié que si pour une raison ou une autre, il devait abandonner sa carrière, il retournerait au métier qu'il a déjà exercé à temps partiel au restaurant La Vieille Gare, durant deux ans et demi celui de cuisinier. Il doit maintenir son poids à cent dix livres. S'il y réussit, et ce n'est pas facile, il est confiant de réussir dans sa carrière de jockey. Nous lui souhaitons bonne chance! ■



Le 9 juillet, montant le cheval Northern Impalla, Jacques Des Autels, de Saint-Boniface, connaissait la première victoire de sa carrière de jockey, aux Assiniboia Downs.

Nomination



La Commission scolaire est heureuse d'annoncer la nomination de monsieur Raymond Lafond au poste de contrôleur de la division scolaire de Saint-Boniface.

Monsieur Lafond obtint son baccalauréat ès arts en 1968 à l'Université du Manitoba. Il détient des brevets C.A. et R.I.A. en comptabilité et possède une expérience approfondie dans ce domaine en tant qu'employé à la Maison Forest, Guénette et Cie, comptables agréés et contrôleur du "Manitoba Water Services Board", organisme du gouvernement provincial.

Monsieur Lafond prit charge de ses nouvelles fonctions le 1er août. Marié, père de deux enfants, M. Lafond réside à Saint-Vital. ■

GAUTHIER PAINTING
Enseignes et résidences
Sainte-Anne Henri Gauthier
Case postale 5, R.R. 2
Tél.: (1)422-5765 ou 253-1670

Résultats du concours

Voici les réponses du concours CASSE-TETE en date du 20 août:

(A) Le restaurant "Chez Théo"; (B) Librairie Landry;
(C) Renault Winnipeg; (D) Christie's.

FÉLICITATIONS AUX GAGNANTES

— Annette Chartier, Saint-Lazare, Manitoba
— Mme Angélina Comeau, Saint-Boniface, Manitoba
— Louise Grandmont, Saint-Boniface, Manitoba
— Irène Turenne, Saint-Boniface, Manitoba

ANNONCES CLASSÉES

tél.: 247-4823

Annonces encadrées
* $2.52 le pouce-colonne
($2.25 si répétées à l'année)
* Heure de tombée : vendredi midi

Annonces régulières
* 7c le mot – minimum $2.50
(6c le mot – minimum $2.00 – si répétées)
* Heure de tombée : lundi midi

Assureurs

Assurances FOREST
AUTOPAC et tous les services de l'assureur
160, rue Marion – 247-8434
9h à 5h du lundi au vendredi – 9h à 2h le samedi

233-7760 AUTOPAC 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher, St-Boniface (6), Man.
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENCE DE VOYAGES
Avions – Bateaux – Tours – Trains

Assurances Aurèle Desaulniers
390, boul. Provencher, Tél. : 233-4051
CIS Pour tout service d'assurances
FEU VIE MALADIE
AUTOPAC


Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES - IMMEUBLES - HYPOTHÈQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIÉTÉS
100, édifice Paris – Téléphone: 943-5408 – Winnipeg 2

Avocats-Notaires

LAURIER RÉGNIER
AVOCAT et NOTAIRE
304, édifice Avenue
265, avenue Portage
Winnipeg
R3B 2B2
Bureau : tél. : 942-3924

LAURENT J. ROY
Avocat et Notaire
500-232 avenue Portage
956-1060

ALAIN J. HOGUE
Avocat et Notaire
Fillmore et Riley
1400 - 1, Lombard Place
R3B 0X2
Bur.: 956-2970 Rés.: 253-2554

François Avanthay
LL. B.
Avocat et Notaire
25-185, boul. Provencher
St-Boniface, Manitoba
Téléphone: 233-5029

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
AVOCATS ET NOTAIRES
L. G. MARCOUX, C.R.
R. L. BÉTOURNAY
R. GUAY
L. DUVAL
D. LA BOSSIÈRE
500 CHILDS BUILDING
211, AVENUE PORTAGE
WINNIPEG
R3B 2A2
942-5263

TEFFAINE & MONNIN
Avocats et Notaires
201 - 185, boul. Provencher
Saint-Boniface, Manitoba
R2H 0G4
Téléphone: 233-1426

Chiropracticiens

Rendez-vous Tel: 233-3060
CENTRE CHIROPRACTIQUE PROVENCHER
154, Provencher
St Boniface, Manitoba
R2H 0G3
Chiropractors/Chiropracticiens:
Gilbert E. Bohémier, D.C.
Wayne A. G. Longstaffe B.S., D.C.

Comptables

FOREST, GUENETTE & CIE
comptables agréés
262, rue Marion
St-Boniface, R2H 0T7
Téléphone : 947-1671

Divers

INSTRUCTION - VENTE - SERVICE - LOCATION
Major & Minor MUSICAL SUPPLIES
354, rue Marion, Saint-Boniface – Tél.: 233-7232
WAYNE NEVILLE, Propriétaire
Les plus grands fournisseurs de musique populaire dans la ville

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, dîners, receptions et banquets
161, Provencher, St-Boniface
R2H 0G2
TELEPHONE : 247-3319

GUERTIN IMPLEMENT LTD.
Lot 149, chemin du Périmètre
(près de la Route 59)
Case postale 58, St-Vital 8, Man.
VENTE JOHN DEERE, PIECES ET SERVICE
Tél. : 256-4321

Ferblantiers



LAFRENIERE
Sheet Metal Ltd.
Chauffage Ventilation
Climatisation de l'air
401, rue Youville
St-Boniface
R2H 2T4
Telephone : 24[illegible]-2356

Air conditionné
Gouttières
Ferblanterie
Ventilation
ROSSIGNON
SHEET METAL & HEATING
491, ch. Ste Anne
St Vital
R2H 0T1
Tél.: 257-2921
René André 256-3340

Garagistes

HUB SERVICE
alignement des roues, réparations, réglage, freins, pneus, essence et huile
760, rue St-Joseph, 247-4533
Gérard Privé, propriétairg

BRANDON GULF
Brandon et Osborne
Téléphone : 452-2100
Lionel Dupuis, Bob Dionne
Réparations
par mécaniciens qualifiés

Optométristes

EXAMEN DE LA VUE
JAMES SHAEN LTD.
M.N. Lecker, optométriste
2e étage, édifice Hurtig
264, avenue Portage
R3C 0B6
Tél. : 943-6628

R. J. STANNERS
Optométriste
Examen de la vue
139, boul. Provencher
AU REZ-DE-CHAUSSEE
Tél. : 233-3889
R2H 0G2

Dr E.M. FINKLEMAN
et
Dr S.A. FINKLEMAN
Optométristes
NOUVEAU LOCAL
208, Avenue Building
265, av. Portage
Winnipeg, Tél. : 942-2496
Examen de la vue
et
Lunettes ajustées

TV-Radio

LOUER VOTRE PROCHAINE T.V.
de AURELE DUPUIS
171, rue Marion
233-1863 ou 233-6008
Ouvert six jours par semaine
Carmen Moxley Rentals Ltd.

Entretien et réparations de toutes marques d'appareils
Horaire de 9 h à 21 h.
Service compétent et garanti
Frontenac TV-Radio
Tél. : 233-6458
78, rue Marion, St-Boniface
R2H 0T1

Transports

Service général de déménagement, messageries, etc.

Rolly's Transfer CO. LTD.
Gérant :
Rolly Painchaud Tél. : 256-5869

PIERRE J. BEAUDRY, Prop.
PUTT'S TRANSFER
85 DES MEURONS
St-BONIFACE 6, MAN. Téléphone: 233-6327

Avis

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JOSEPH FIOLA, du Village de Sainte-Geneviève, au Manitoba, cultivateur.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés 201–185, boulevard Provencher, Winnipeg, Manitoba, R2H 0G4 le ou avant le 1er octobre 1975.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 27e jour d'août, A.D. 1975.

TEFFAINE & MONNIN
Procureurs de la succession

EN CE QUI CONCERNE LA SUCCESSION DE FEU JOSEPH DOMINA MAYNARD, du Village de Saint-Malo, au Manitoba, Fermier, décédé.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, Chambre 500, Edifice Childs, 211, avenue Portage, Winnipeg, Manitoba, R3B 2A2, le ou avant le 29e jour de septembre A.D. 1975.

DATÉ à Winnipeg, au Manitoba, ce 25e jour d'août, A.D. 1975.

MARCOUX, BETOURNAY & GUAY
Procureurs de la succession

On demande

CE CONCOURS EST OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES DU MANITOBA

Le Bureau des Traductions, du Secrétariat d'Etat à Winnipeg (Manitoba)
a besoin de

DACTYLOS
$6,489 – $7,078
(plus prime de bilinguisme (7 p.c.))

La connaissance de l'anglais et du français est essentielle.

Soumettre les demandes au moyen de la formule CFP 368–4110, qu'on peut se procurer dans les centres de main-d'oeuvre, les bureaux de la Commission de la Fonction publique, d'ici le 12 septembre 1975 à l'adresse suivante :

Edifice Richardson, pièce 2410,
1, place Lombard, Winnipeg (Man.)
R3B 0X3. Tél.: 985-2194


Canadian Broadcasting Corporation
Société Radio-Canada

TECHNICIEN BILINGUE

Radio-Canada Edmonton requiert les services d'un technicien bilingue pour sa station française de radio (CHFA). Le candidat choisi sera minutieux dans l'exercice de ses fonctions et des tâches qui lui seront confiées, compétent quant aux installations, aux opérations, à l'entreposage et au transport de l'outillage et de l'équipement, précis dans ses avis et rapports, selon les normes existantes à Radio-Canada.

Qualifications et expérience: Un diplôme d'une école secondaire, plus une année de spécialisation, et de deux à trois années d'expérience dans le genre de travail convoité.

Salaire: de $8,746 à $12,452 par an, présentement en voie de revision. Excellents bénéfices marginaux.

Adresser demande par écrit à :

L'agent de dotation en personnel
Case postale 555
Edmonton (Alberta)
T5J 2P4

On demande



DISTRIBUTEUR DEMANDÉ

Burgess
Mallory
Westinghouse

On demande une personne compétente, homme ou femme, pour la distribution des films et autres produits photographiques de la compagnie KODAK à renommée mondiale. "PAS DE VENTES, NI SOLLICITATION REQUISES." Que la présente année vous soit une année vers votre indépendance. Investissement de $5,495. Contrat de rachat en 12 mois garanti.

APPELER M. Lee (à frais virés)
no A614-228-1751

Du lundi au vendredi, 9h a.m. à 6h p.m., EDT
ou ÉCRIVEZ À :
FIRESTONE PHOTOGRAPHS – FIRESTONE BUILDING
Since 1946
168 N. 3rd St. – Columbus, Ohio 43215 – USA

ON DEMANDE

CAISSIÈRES À PLEIN TEMPS

pour station libre-service à Saint-Boniface.
Nous donnons la formation et fournissons les uniformes.

Heures de travail :
De 7 heures à 3 heures du lundi au vendredi
De 3 heures à 11 heures le jeudi

Tél. : 247-9315

SECRÉTAIRE BILINGUE POUR BUREAU LÉGAL

— Expérience non requise mais préférable.
— Bonne connaissance de la dactylographie et de la sténographie.
— Salaire selon les qualifications.

Composer : 956-2970 — Poste 59

ON DEMANDE DES PERSONNES
– MAIN D'OEUVRE –

36134 – Manutentionnaires – $3.77 de l'heure – Augmentation après 3 mois.
36135 – Commis aux achats – $500.00 par mois – On demande une 12e année scolaire.
36155 – Commis de station-service – $2.75 de l'heure – Expérience non requise.
36016 – Polisseurs – $3.30 de l'heure – Expérience non requise.
36229 – Laveur de vaisselle – $2.50 de l'heure et plus – A temps partiel.



Main-d'oeuvre et Immigration
Centre de Main-d'oeuvre du Canada
Manpower and Immigration
Canada Manpower Centre
283, AV. TACHE, TEL.: 985-4998

À louer

Rue Hillcrest. Logis meublé de 2 pièces au 2e étage. Près arrêt d'autobus. Conviendrait pour dame ou homme tranquille qui travaille. $85.00 par mois. Libre. Composer : 247-3390.
23-103-23 C

Chambre avec pension pour jeune homme ou jeune fille. Composer: 233-5629.
22-99-23 C

Précieux-Sang – Joli logis de 3 pièces au 1er étage. $145.00 par mois. Libre. Composer : 334-3613 ou 233-6697.
23-102-JNO

Rue Bertrand, près Traverse Un appartement - 2 chambres à coucher - un appartement - 3 chambres à coucher - 2 garçonnières - 2 chambres meublées. Laissez vos nom et numéro de téléphone à LA LIBERTE.
23-105-23 C

À vendre

Grosse quantité de Bois de construction usagé. Planche de revêtement 1 x 6 - 3c du pied 2 x 6 et 3 x 6 - 9' de longueur - 50c et 75c chacun. Des contre-fiches: 2 x 3 - 9' de longueur - 70c chacune. Tous les matériaux sont secs. Aussi, un bon assortiment de poutres d'acier et de bois. S'adresser à: Texco Spud Stop Rest., Route 59, 1/2 mille au sud de la grand-route provinciale 101. Tél. 224-1472 ou 668-4325.
28-785-JNO

Maison à vendre à Saint-Malo, rue Noret. 7 pièces, 2 étages. Nouvellement rénovée. Garage. Située sur grand lot de 83' x 135'. Composer: 347-5593.
19-72-JNO

agents d'immeubles

Canada Permanent Trust Real Estate
330, Colony



RUE D'ESCHAMBAULT – Belle grande maison de famille ou de revenu. 4 chambres à coucher, 2 plomberies, tapis mur à mur, salle de récréation, patio, jardin. Avec ameublement complet.

Pour acheter ou vendre – fermes – maisons, commerces, appelez

A.J. DESAULNIERS Bur. : 475-9140 Rés. : 233-5874

ST-FRANCOIS-XAVIER – Centre du village – Immeuble-appartements de 7 logis en très bon état. Situé sur grand lot boisé. 10 milles à l'ouest du périmètre. Bon placement. Appelez Gilbert St-Amant 253-1060.

PLACE NIAKWA — COTE A COTE
Côté de duplex de 2 étages avec salon, cuisine et salle de bains au 1er étage. 3 chambres à coucher et salle de bains au 2e. Soubassement. Grand lot clôturé. Doit être vendu. Appelez Gilbert St-Amant 253-1060.

SAINT-BONIFACE — RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Grande maison de 2 étages – 4 ch. à c. – 2 salles de bains – garage – Tout près des écoles et près de l'autobus – Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060

ELMWOOD — $16,500
Maison de 2 ch. à c. – Complètement rénovée en 1973, y compris la plomberie et le brochage – Garage – Belle cour clôturée – Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.

ELIE - MAN. — $3,500
Petit cottage sur rue principale – Grand lot de 75 x 100 – Doit être vendu pour régler une succession – Appelez Gilbert St-Amant: 253-1060.

MARION
1129, Patterson
— Tél.: 256-7366

Maurice PELOQUIN Rés.: 247-7830
Gilbert ST-AMANT Rés.: 253-1060
Roger ROBIDOUX Rés.: 257-0905
Aurèle LEMOINE Rés.: 256-3091
Gilles GAUTHIER Rés.: 256-2322

C. JOHN GEE RLTY.
LAURENT ROCHON 247-6232
36 CHEMIN STE-ANNE ST VITAL

personnel

RECHERCHONS GARDIENNE pour 2 filles âgées de 6 ans et 3 ans, pour septembre '75 à janvier '76. Offrons chambre avec Télé, et pension. Salaire à discuter. Références requises. Composer: 256-1630.
14-42-JNO

GARDERIE DE BAMBINS pour enfants de 2 à 5 ans. Pour plus de renseignements, composer 247-8660 le jour; 247-7830 le soir. 197, rue Kitson.
34-368-JNO

BATISSEZ-VOUS UNE MAISON OU UN CHALET? Plan dessiné à un prix raisonnable. Contacter Gilbert Levasseur, Ile-des-Chênes. Tél.: 1-878-3479.
22-94-23 C

VOULEZ-VOUS TRAVAILLER? Voulez-vous faire de l'argent? Si oui, alors composer: 233-1400.
18-65-JNO



NORWOOD — $29,500
La partie sud de ce joli duplex avec salon, salle à manger, cuisine et 3 chambres à coucher. Soubassement et chauffage complètement séparés. Plaque de ciment pour garage double. Fenêtres en aluminium.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE
En face de l'école Provencher. Belle maison de famille de 1/2 étage. 5 chambres à coucher, salle à manger ou salle familiale, 2 salles de bains, salle de récréation. Située sur grand lot.

WEST END — $24,500
Maison de 2 1/2 étages pour famille ou revenu. En très bon état. Vendeur prendrait l'hypothèque à 8 p.c.

ST-VITAL
Joli bungalow très propre de 2 chambres à coucher. Grande cuisine. Garage double. Situé sur grand lot.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage – 1 suite de 2 ch. à c. au premier. – Revenu $135.00. 1 suite de 2 ch. à c. au 2e. Revenu $135.00, 2 salles de bain. Chambre supplémentaire au sous-sol avec salle de bain de 2 pièces. Revenu $42.00. Entrée privée.

ST-BONIFACE — $14,500
Maison de 1 1/2 étage près des écoles et autobus.

RUE KITSON
Maison 1 1/2 étage – 1 suite de 1 ch. à c. au 1er étage. Revenu $126.00. Suite de 2 ch. à c. au 2e étage. Revenu $121.00 "Bachelor apartment" au sous-sol $72.50. 3 salles de bain. Entrée privée.



NORWOOD
RUE Roger – $21,900. Maison très propre de 1 1/2 étage, 3 chambres à coucher, grande cuisine. Près école et transport.



METRO AGENCIES LTD.
Tél.: 247-2351
294, rue Marion, St-Boniface
Nap. et Bernice Gagnon - Rés.: 233-3510

PAUL'S REALTY LTD.

390, boul. Provencher — Tél.: 247-8861

BOUL. PROVENCHER – Bonne localité pour commerce, ainsi que 3 logis résidentiels. Prix attrayant. $45,000.

PARC WINDSOR – Triplex en très bon état et avec bon revenu. Une aubaine à $42,500.

PARC WINDSOR –Petit bungalow de 2 chambres à coucher. Garage. Bonne localité tranquille. Lot de 63 x 110.

ST-VITAL – Jolie maison de 6 pièces, 3 chambres à coucher. Soubassement à la grandeur. Offre raisonnable accepté.

NORWOOD – Près des école anglaise et française. Bungalow de 5 pièces complètement rénové. Soubassement fini avec salle de récréation. Garage. Très bon prix à $30,900.

Noël Bérard: 233-3794
Paul Gagnon: 256-6538
Paul Fournier: 257-0791

DANIS REALTY LTD

519, CH. STE-MARIE, TÉL.: 247-8957



SOUTHDALE — $59,300
"Bilevel" de 5 ch. à c. – salle à manger – tapis mur à mur – salle de récréation – 2 salles de bains – Hypothèque de $13,000 à 6 1/4 p.c. – Appelez Yvette Pelletier 247-2372 – ou Léo Grouette 233-8757.

ST-GEORGES ET POWERVIEW – Lots à vendre dans les villages ainsi que 90 acres – Appelez Ada Guenette 247-5903.

ST-VITAL – MEADOWOOD – 3 ch. à c. – Agé de 1 1/2 an – Etat impeccable – Hypothèque de 9 1/4 p.c. pouvant être assumée – Appelez Léo Grouette 233-8757.

STE-ANNE – MAN. – 1,350 pieds carrés – 3 ch. à c. – salle à manger – salle de famille avec bar et salle de bains – Garage double – Seulement $36,500 – Appelez Léo Grouette 233-8757.

ST-VITAL — AVENUE VIVIAN
Maison de 4 ch. à c. – Agée de 30 ans – $3,000 comptant – Appelez Léo Grouette 233-8757.

PARC WINDSOR – La maison de vos rêves – Bungalow de 1,230 pieds carrés – Garage double – cave complètement finie – Seulement $59,900 – Appelez Delva Smith 453-7424.

RUE DUGAS – Près de tout – Maison de 2 ch. à c. sur grand lot – $27,900 – Appelez Yvette Pelletier 247-2372.

LORETTE – MANITOBA – 1 1/2 étage – Avec 1 acre de terrain – $27,900 – Appelez Delva Smith 453-7424.

ADA GUENETTE 247-5903
M. A. HAMOLINE 256-9823
DELVA SMITH 453-7424
YVETTE PELLETIER 247-2372
AIME FILLION 256-4762
LEO GROUETTE 233-8757
CLAUDE FILLION 257-1765

Maurice et Aline DANIS, propriétaire: 253-2102





200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface, Manitoba R2H OH7
(Tél.: 233-0210)

INSCRIPTIONS: les 10 et 11 septembre
(Cours universitaires) au Gymnase du collège

DÉBUT des COURS : mardi, le 16 septembre 1975

B.A. Latin-Philosophie ou Majeure
B.A. (Honours) Spécialisation en Français
B.SC. (Majeure)
B.ÉD. Nouveau baccalauréat en Éducation

CONTINUATION ET DÉBOUCHÉS

Le Collège prépare également à l'admission aux facultés ou emplois suivants :

1 an de B.A. ou de B.Sc.	– Travail Social Education	Pharmacie Art dentaire * Nursing
2 ans de B.A. ou de B. Sc.	- Droit Médecine	Médecine vétérinaire Education
B.A. ou B.Sc. (3 ans)	- B.Ed. B.Comm. (spéc.) B.Th. L.Th. L.Ph. Multitude d'emplois qui demandent une bonne formation de base.	M.A. M.Sc. M.B.A. M. Arch.
B.Ed. (4 ans)	- B.A. B.Sc. Enseignement (Sec. ou élém.)	M.Ed. M.B.A.
B.A. (Spécialisation) 4 ans	- Maîtrise en Français	

Collège Universitaire de Saint-Boniface

LISTE DES COURS UNIVERSITAIRES 1975 - 1976

ÉDUCATION

CRÉDITS COTE COURS

FONDEMENTS
3 37.101F - Problèmes actuels en éducation
3 37.201F - Histoire de l'Education au Canada
3 37.202F - Sociologie de l'Education
3 37.204F - La bibliothèque, source de référence

PSYCHOLOGIE
3 43.201F - Psychologie du développement
3 43.202F - Psychologie de l'apprentissage
3 43.204F - Psychologie de l'enfant
3 43.301F - Mesure et évaluation
3 43.302F - Orientation dans les classes (secondaire)
3 43.303F - Orientation dans les classes (élémentaire)
3 43.305F - Troubles particuliers de l'apprentissage

ADMINISTRATION
3 59.301 - Organisation scolaire
3 59.302 - Principes de programmation scolaire

HUMANITÉS
3 63.201F - Stages et séminaire II
3 63.206F - Le Théâtre – Principes de base
3 63.209F - Chant choral à l'école I
3 63.211F - Musique instrumentale I (élémentaire)
3 63.301F - Pratique du micro-enseignement
3 63.306F - Chant choral à l'école II
3 63.308F - Musique instrumentale II (élémentaire)
3 63.399F - Etude individuelle
9 63.401F - Stages
6 63.402F - Didactique – élémentaire
3 63.403F - Didactique – secondaire I
3 63.404F - Didactique – secondaire II

SCIENCES
3 81.101F - Stage et séminaire I
3 81.202F - Education audio-visuelle
3 81.301F - Pratique du micro-enseignement
9 81.401F - Stages
6 81.402F - Didactique – élémentaire
3 81.403F - Didactique – secondaire I
3 81.404F - Didactique – secondaire II

HUMANITÉS

CRÉDITS COTE COURS

FRANÇAIS
6 44.110F - Cours de langue
6 44.130F - Initiation aux genres littéraires
6 44.225F - Moyen Age. XVIe et XVIIe siècles
6 44.228F - Littérature canadienne-française
6 44.338F - Littérature des XVIIIe et XIXe siècles
6 44.340F - Le Théâtre
6 44.341F - Cours de traduction
6 44.361F - Littérature canadienne-française I
6 44.446F - Le Théâtre
6 44.447F - Littérature canadienne-française II
6 44.448F - Stylistique comparée
6 44.449F - Le Roman au XVIIe siècle et début du XVIII siècle

ANGLAIS
6 4.120 - Representative literary works
6 4.239 - Literature of the 16th century
6 4.244 - 20th Century British literature

PHILOSPHIE
6 15.151F - Introduction historique à la philosophie
6 15.242F - La philosophie de l'Europe contemporaine
6 15.335F - La philosophie de la Religion

RELIGION
6 20.132F - Introduction aux religions du monde
6 20.332F - Etude du Nouveau Testament
6 20.339F - L'Eglise aujourd'hui

HISTOIRE
6 11.120F - Initiation à la civilisation occidentale
6 11.221F - Histoire d'Angleterre depuis 1485
6 11.223F - Histoire des Etats-Unis depuis 1607
6 11.236F - Histoire du Canada
6 11.338F - Histoire du Canada de 1867 à nos jours
6 11.341F - Histoire de l'Empire et du Commonwealth depuis 1815

SPÉCIALISATION

FRANÇAIS
6 44.446 - Le Théatre (17e et 18e siècles)
6 44.447 - Littérature canadienne-française
6 44.448 - Stylistique comparée
6 44.449 - Le Roman au 17e siècle et au début du 18e siècle

SCIENCES SOCIALES

ANTHROPOLOGIE
3 76.102F - Moeurs de l'homme
3 76.225F - Culture et individu
3 76.341F - Peuples et cultures du Moyen-Orient
3 76.335F - Sous-cultures canadiennes
3 76.356F - Ethnographie de l'Europe

ÉCONOMIQUE
6 18.227F - Histoire économique de l'Europe

GÉOGRAPHIE
6 53.120F - Introduction à la géographie
3 53.121F - Géographie physique
3 53.124F - Géographie humaine
3 53.343F - Canada
3 53.348F - Problèmes canadiens

POLITIQUE
6 19.150F - Introduction à la politique
6 19.151F - Introduction aux idéologies contemporaines

PSYCHOLOGIE
6 17.120F - Introduction à la psychologie
3 17.229F - (43.204) - Le développement de l'enfant
3 17.231F - (43.201) - Le développement de l'adolescent
3 17.345F - Psychologie de la personnalité
3 17.346F - Psychologie de l'anormal
3 17.347F (43.301) - La psychologie
3 17.355F (43.202) - Psychologie de l'apprentissage

SOCIOLOGIE
6 77.120F - Introduction à la sociologie
6 77.221F - Histoire de la pensée sociologique
3 77.337F - Sociologie du travail
3 77.351F - La dynamique des populations et le changement social

SCIENCES

	CRÉDITS	COTE	COURS
BIOLOGIE	6	71.123F	- Biologie A
	6	71.125F	- Biologie B
MICROBIOLOGIE	6	60.220F	- Introduction à la microbiologie
CHIMIE	6	2.120F	- Chimie théorique élémentaire
	6	2.233F	- Chimie organique et analyse chimique
	6	2.331F	- Chimie physique
MATHÉMATIQUES	6	13.120F	- Calcul
	6	13.224F	- Géométrie moderne
	3	13.225F	- Analyse combinatoire et probabilités
	3	13.226F	- Introduction à la théorie des nombres
PHYSIQUE	6	16.120F	- Mécanique et électricité

PROGRAMMES SPÉCIAUX

CONVERSATIONAL FRENCH

October 1, 1975 to
April 30, 1976

BEGINNERS
Monday - Wednesday
5:30 p.m. to 7:00 p.m.
OR Tuesday - Thursday
5:30 p.m. to 7:00 p.m.
OR Tuesday - Thursday
7:00 p.m. to 8:30 p.m.

INTERMEDIATE I
Monday - Wednesday
7:00 p.m. to 8:30 p.m.

INTERMEDIATE
Monday - Wednesday
7:00 p.m. to 8:30 p.m.

FEES
Beginners, Intermediate
I and II : $130.00

PROGRAMME DE 1ère ANNÉE: (Certificat : 14 cours ou 84 crédits)

3 sept. 1975	20 octobre	1er décembre	26 janv. 1976	8 mars	19 avril	1 juin
English 210	Comptabilité 610	Procédés 510	Dactylographie 320	Comptabilité 620	Procédés 520	Dactylographie 422 Dictaphone 422
Français 110	Dactylographie 310	Sténographie 410	Français 120	Sténographie 420	English 220	Sténographie 422

PROGRAMME DE 2e ANNÉE: (Diplôme: 26 cours ou 156 crédits; plus stages)

12 juillet	6 sept. 1976	18 octobre	29 novembre	24 janv. 1977	6 mars	17 avril
Psychologie sociale 830	Français 130	Sténographie 430	Dactylographie 330	Français 140	Admin. 740	– Stages –
Admin. 730	English 230 English 240	Procédés 530 Procédés 540	Comptabilité 630 Comptabilité 640	Dactylographie 340	Sténographie 440	

PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES et FACULTATIFS

(Mention ou Diplôme)

29 mai 1977	10 juillet 1977
Secrétariat médical 951 Comptabilité 955	Secrétariat légal 953 Bibliothèque 957
Secrétariat médical 952 Comptabilité 956	Secrétariat légal 954 Bibliothèque 958